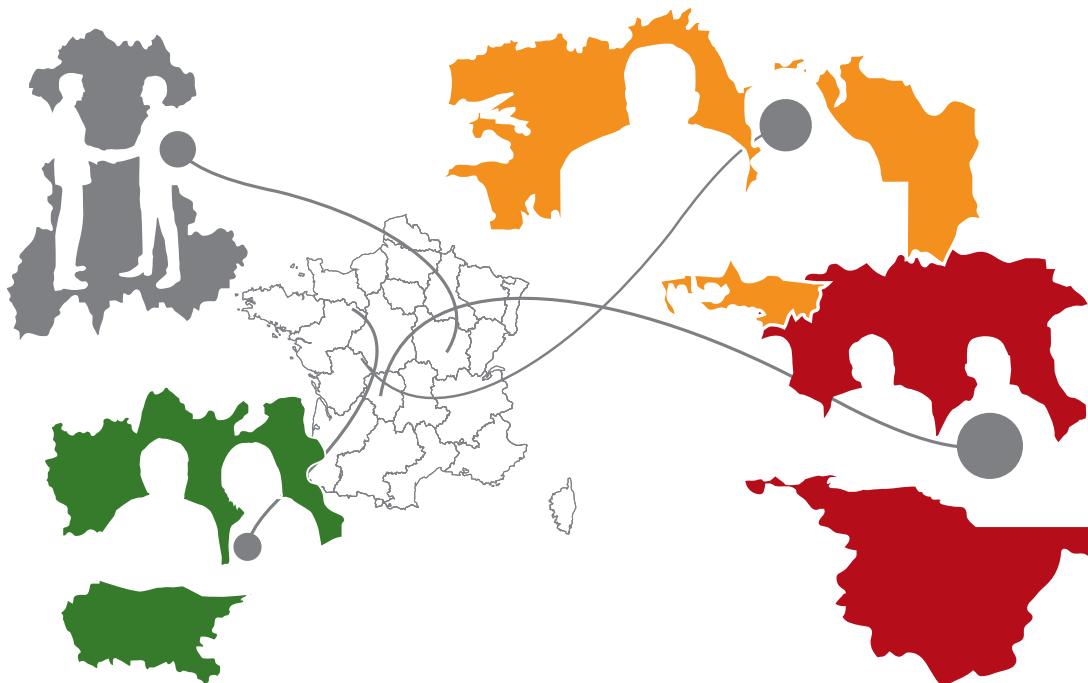


3èmes rencontres nationales des collectivités locales autour de l'ESS



L'Économie Sociale & Solidaire

Vecteur d'équité territoriale

Mercredi 2 juillet 2014

Paris Bercy

Centre Pierre Mendès France,
Ministère de l'économie et des finances

Compte-rendu des échanges

Journée animée par : **Philippe Bertrand** (Carnets de Campagne)

8h45

Accueil Café

9h30

Ouverture des travaux par les présidents des réseaux d'élus organisateurs, avec notamment : **Christiane Bouchart**, présidente du RTES, **Claudy Lebreton**, président de l'Assemblée des Départements de France, **Jean Girardon**, président de la Commission Economie de l'Association des Maires de France, **Cyril Kretzschmar**, représentant l'Association des Régions de France, conseiller régional, Rhône-Alpes, Le président de l'Assemblée des Communautés de France (ou son représentant).

10h

Intervention de **Carole Delga**, Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire

10h30 > 12h30

Table ronde 1

Impulser et articuler une politique locale d'ESS

- **Ouverture** : 12 ans de politiques territoriales ESS, quels enseignements ?
Laurent Fraisse, chercheur au CRIDA et Labo ESS
- **Témoignages introductifs d'élus locaux**, avec : **Annie Berger**, conseillère municipale déléguée à l'ESS (jusqu'en 2014) et **Sophie Simonnet**, adjointe en charge de l'ESS (depuis 2014), ville de Caen, **Jacques Napiéraj**, conseiller général délégué à l'ESS au conseil général du Pas-de-Calais, et **Michèle Tregan**, conseillère régionale déléguée à l'emploi et à l'ESS au conseil régional Provence-Alpes-Côtes d'Azur,
- **Avec la participation de Axel de Martene**, conseiller au cabinet de Michel Barnier, Commissaire Européen chargé du marché intérieur et des services.

Échanges avec la salle

Comment identifier et associer les acteurs sur un territoire ? Comment mobiliser les différentes politiques et ainsi favoriser une transversalité de l'ESS ? Comment articuler ces politiques avec les politiques départementales et régionales quand elles existent et avec les politiques nationale et européenne ? Quelles conséquences du projet de loi ESS sur les politiques locales ?

12h30 > 14h

Déjeuner

14h > 16h15

Table ronde 2

Renforcer la capacité de l'ESS à être vecteur d'équité territoriale

- **Témoignages introductifs**, avec **Patrick Braouezec**, président de Plaine Commune, **Jean-Louis Chambon**, président de la Commission ESS du conseil général des Pyrénées Orientales, **Marie-Christine Guillemin**, vice-présidente déléguée à l'ESS et aux circuits-courts, conseil régional de Picardie, **Jean-Philippe Magnen**, conseiller communautaire délégué à l'ESS (jusqu'en 2014) Nantes Métropole, et **Thierry Du Bouëtiez**, conseiller spécial de la Commissaire Générale à l'Egalité des territoires (CGET).

Échanges avec la salle

L'ESS est une des rares formes d'économie privée à aller dans des zones défavorisées. À quelles conditions ? Comment croiser les politiques ESS avec les autres politiques d'équilibre territorial de la collectivité, et notamment la politique de la ville et les politiques d'aménagement du territoire ? Comment mieux faire reconnaître la place de l'ESS dans les politiques d'égalité territoriale ?

16h30

Clôture de la journée.



[Extraits de l'intervention de Christiane Bouchart, présidente du RTES]

Le principe des rencontres annuelles des réseaux de collectivités, a été formalisé lors de la signature en mars 2013, en présence de Benoit Hamon alors ministre de l'économie sociale et solidaire, de la déclaration commune des réseaux de collectivités en faveur de l'ESS. Ce texte formalise la reconnaissance de l'apport de l'ESS à nos territoires et notre volonté commune et partagée d'oeuvrer à son développement. Nous avons souhaité faire de ces rendez-vous annuels des moments de lisibilité, de réflexions sur les politiques publiques d'ESS, politiques que nous menons et que nous impulsions avec force et conviction.

En 12 ans de politiques publiques, la visibilité de l'ESS n'a fait que croître, y compris au niveau européen. Aujourd'hui, chaque niveau de collectivité engage des politiques d'ESS puisque les valeurs qu'elle véhicule sont en accord avec la mission d'intérêt général et les différentes compétences. L'ESS n'est pas seulement une politique publique en soi ; elle irrigue la plupart des politiques publiques. Ce n'est ni une vitrine, ni un modèle alternatif à la marge, mais bien un modèle économique à part entière apportant des réponses concrètes aux besoins des territoires. Tous les niveaux de collectivités sont concernés car les modes de faire de l'ESS trouvent leur déclinaison dans toutes leurs compétences.

Cette année est une année particulière pour l'ESS avec le vote de la loi cadre. Notre réseau s'est félicité de cette avancée législative : nous avons largement contribué à faire remonter des propositions et des contributions, notamment sur la co-construction des politiques publiques. C'est un vrai signe du changement d'échelle possible, changement qui doit s'appuyer sur une réelle articulation des niveaux de territoires. Afin d'assurer cette articulation, celle-ci doit être inscrite dans les contractualisations territoriales et des instances de concertation sont à favoriser avec la société civile pour créer des dynamiques de consolidation économique, comme les PTCE. Ces derniers sont aujourd'hui reconnus dans la loi et, si cette reconnaissance est importante, l'inscription de l'ESS dans les schémas de développement n'a pas été reconnue totalement. Nous attendons aussi de la loi sur la réforme territoriale de reprendre ces questions. De même, si le principe de co-construction des politiques publiques en faveur de l'ESS a bien été inscrit dans la loi, l'une des modalités d'application qui était l'appel à initiatives n'a pas été retenue. Il faut que nous continuions ensemble à veiller, à travailler à des opérationnalités possibles de cette question. Si nous pouvons nous réjouir que l'État prenne toute sa place dans la reconnaissance de l'ESS et soit fer de lance vis-à-vis de l'Europe, il ne faut pas tout attendre de la politique nationale et les collectivités locales que nous représentons ont un rôle décisif et une responsabilité dans le développement de l'ESS à l'aulne de l'acte III de la décentralisation.

Nous avons voulu construire cette journée sous l'angle de l'ESS, vecteur d'équité territoriale et montrer ou démontrer, que l'on soit en secteur rural ou en secteur urbain sensible, que des réponses économiques peuvent être apportées par des entrepreneurs sociaux, des politiques publiques au profit du vivre ensemble et de la cohésion territoriale. Cela suppose que nous soyons en capacité de mutualiser

de coopérer entre nous comme nous le demandons aux réseaux d'acteurs de nos territoires.

Enfin, je ne pourrais partager une journée comme celle-ci sans rendre hommage à un ami qui nous a brutalement quitté, Michel Dinet, président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle. Michel avait été l'un des initiateurs et artisans de ces rencontres, il en avait marqué la première édition en mars 2012, à la mairie de Paris par son enthousiasme et sa force de conviction. Malgré sa charge politique importante, il n'avait pas hésité à s'engager au conseil d'administration du RTES et à faire le lien avec ses autres engagements, notamment à l'ADF. Fervent défenseur du développement local, de la concertation et de la co-construction des politiques publiques locales, il avait, chevillé au corps, la volonté de partager l'agir avec les citoyens. Dans la situation sociale, économique et politique actuelle difficile, la meilleure manière de lui rendre hommage est de poursuivre et d'amplifier les combats pour une société toujours plus juste, plus démocratique et d'être d'inlassables militants de l'éducation populaire.

Claudy Lebreton, président de l'ADF

Je tiens à saluer l'arrivée de Carole Delag. Madame la ministre, chère Carole, je suis très content de te revoir ici à nos côtés à l'occasion de ces 3èmes rencontres. Nous connaissons ton engagement dans le domaine du développement local mais tu sauras t'exprimer sur le sujet avec beaucoup de passion dans quelques instants. Madame la Présidente, quelques mots pour vous dire que je suis très sensible à l'hommage que vous venez de rendre à Michel Dinet. Il y a dans cette salle des femmes et des hommes qui l'ont connu, d'autres, nouveaux, qui entendront parler de lui. Il était celui qui, avec Eric Andrieu, député européen du département de l'Aude, a créé, il y a bien des années, l'association Unadel qui œuvre pour le développement local (on parlait à l'époque de développement endogène). Ils avaient cette formule « il n'y a de richesses de territoires que d'hommes ». À partir de cette idée, et y compris dans des territoires qui apparaissaient comme n'avoient aucun espoir pour le futur en matière de développement économique et local, ils ont bâti ce concept avec des universitaires, des élus locaux, des acteurs, représentants de la vie sociale, de nombreux militants, qui de village en villages, de région en région, ont su porter une nouvelle espérance. Ils se sont mobilisés pour développer des services et se retrouver dans cette culture de l'ESS.

Michel est décédé le 28 mars, il rentrait de son petit village de Vannes le chatel où il allait rendre visite à ses parents, âgés. Il y a là un clin d'oeil à l'histoire, s'il avait connu le résultat du 2ème tour des élections municipales, il aurait été dans l'une de ses colères que nous lui connaissons, tant il était là aussi un vrai combattant pour les libertés et la démocratie locale à laquelle il était profondément attaché. Je garde en souvenir ce grand moment d'émotion où on l'a accompagné pour passer de l'autre côté de la rive. Les milliers de personnes présentes ce jour-là montrent bien la marque qu'il a imprimée, le sillon qu'il a tracé dans ce département de Meurthe-et-Moselle. Je voulais être présent aujourd'hui pour témoigner de son engagement, y compris au RTES, puisque c'est lui qui nous avait engagé à nous investir au sein de ce réseau.



Cyril Kretzschmar, représentant l'Association des Régions de France

La commission ESS de l'ARF est l'une des plus actives : la dynamique des politiques régionales en matière d'ESS est particulièrement importante. Je souligne le rôle que Christiane Bouchart y a joué, avec quelques chevilles ouvrières comme Henri Arevalo,..., qui ont contribué fortement à la présence des régions dans l'inscription politique de l'ESS. 18 régions sont membres du RTES aujourd'hui, sur 22 métropolitaines. C'est le signe de l'importance et de la place de l'équation régionale autour de ces politiques.

Aujourd'hui, nous allons débattre autour de l'équité du développement territorial et local ; nous ne parlerons pas de manière détaillée de la réforme territoriale, mais les régions sont largement concernées par ce sujet. Il y a un enjeu et un défi considérable à faire en sorte qu'à la fois très localement et de manière beaucoup plus globale, les politiques de développement social et économique puissent trouver leur place dans les politiques économiques. Les régions ont un rôle essentiel d'articulation entre politiques européennes, nationales, et ancrage local. L'ESS a une place particulière et cherche à combiner des forces vives d'un territoire, des acteurs qui identifient des besoins non couverts ou mal couverts, et donc les réponses économiques qui peuvent être apportées par des formes d'entreprendre autrement, associatives, coopératives, mutuelles.

Les conseils régionaux qui portent la coordination économique à travers les schémas économiques et à travers la stratégie régionale d'innovation voulue par l'Europe, cherchent à intégrer le champ de l'innovation sociale et de l'entreprendre socialement autour du développement économique : c'est essentiel. On y voit aussi l'articulation avec les politiques de vie associative et d'éducation populaire, qui sont souvent portées de manière volontaire par les régions, ainsi que par les initiatives collectives, articulées entre les niveaux communaux, intercommunaux, départementaux et régionaux. Sans vouloir faire une profession de foi sur le niveau régional, les agglomérations et les régions sont des éléments clés à la fois à l'échelle très locale, rurale, métropolitaine et urbaine, et globale, autour de la solidarité entre ces différents territoires.

L'ESS permet d'éviter des déserts ruraux et des concentrations trop fortes sur le plan métropolitain avec une réelle solidarité économique, humaine et sociale. Je suis très heureux qu'on puisse ouvrir cet échange à travers ces thématiques et la figure de Michel Dinet, qui nous manque beaucoup, et je remercie Christiane Bouchart encore une fois de l'initiative de ces rencontres annuelles qui traduisent aussi la dynamique du réseau que nous animons.

Jean Girardon, président de la commission économie de l'Association des Maires de France

J'excuse M. Pelissard, président de l'Association des Maires de France. C'est avec un réel plaisir que je me trouve avec vous ce matin ; je suis dans mon modeste village de 350 habitants un petit peu un acteur de cette ESS. L'ESS qui est d'abord une réponse à la mondialisation. Avec la mondialisation, l'économique a pris le pas sur le politique. L'homme s'éloigne, et la meilleure manière de retrouver l'homme, c'est de faire en sorte que le politique reprenne sa place et le dessus sur l'économique.

Au niveau mondial, il y a un pouvoir économique mais il n'y a pas de pouvoir politique. Par contre, au niveau local, très éloigné des courants de la mondialisation, on peut retrouver cet équilibre et cette primauté du politique, de l'homme, sur l'économique, la chose.

Nous sommes, à l'AMF, tout à fait partisans de l'ESS qui doit normalement permettre que le politique, au sens noble du terme, la manière dont l'homme entrevoit son présent et son avenir, prenne le pas sur l'économique, avec cette idée de solidarité qui est une qualité que les hommes ont en commun.

Pour nous, et au moment où l'on discute du projet de loi sur l'ESS, au moment où l'on débat sur la réforme territoriale, des rencontres comme celles-ci où, je pense, un certain nombre d'entre vous vont pouvoir échanger leurs pratiques et les enrichir par la même occasion, sont importantes. Pour nous, l'ESS est effectivement du ressort des collectivités territoriales, puisque le territoire et les hommes qui vivent sur ce dernier sont au cœur du dispositif. Dans le projet, on fait la part belle, et peut-être un peu trop belle, aux Régions. Pour nous, l'ESS est d'abord la réalité locale. Il n'est pas question d'évincer la région de cette affaire, mais il faut bien avoir conscience que le pôle local, le couple communal-intercommunal doit avoir un rôle important. Et les élus de ce cadre doivent pouvoir jouer un rôle essentiel pour organiser la cohérence, faire naître les synergies et c'est un nouveau rôle pour eux. Je m'adresse aux nouveaux collègues, nous ne sommes pas que des représentants, nous devons être aussi des animateurs. Notre légitimité tient autant dans la capacité que nous aurons à animer notre territoire, que dans l'élection qui nous a installés à la place où nous sommes. Et dans ce contexte nouveau, mais essentiel du développement local, les élus doivent avoir toute leur place. Dans la mesure où ils seront capables d'animer, de mettre en synergie toutes les forces du territoire, de les entraîner. C'est un défi d'autant plus important que, chacun le sait, les moyens dont nous allons disposer vont être hélas plus modestes. D'où la nécessité d'avoir une grande imagination. Là aussi, l'ESS, dans la mesure où elle met l'homme au cœur du dispositif peut apporter des réponses et c'est pour cette raison que l'AMF soutient ces initiatives car elles améliorent la vie de nos concitoyens, au quotidien et sur le terrain.



Carole Delga, secrétaire d'État

Mesdames, messieurs, je tiens d'abord à vous dire le plaisir que j'ai d'être avec vous, et de pouvoir débattre de cette thématique qui m'est chère, l'équité territoriale. L'équité entre les territoires n'est pas une idée abstraite, nous avons la responsabilité de la garantir, de la protéger, et le cas échéant de la rétablir. L'ESS, c'est justement un facteur d'équité territoriale. Les inspirateurs de l'économie sociale comme Charles Gide, ont eu cette même conviction et ont pressenti le besoin d'associer économie, démocratie, coopération et développement local.

Michel Dinet s'inscrit dans cette filiation des inspirateurs de l'ESS, et c'est pour moi l'occasion de lui rendre hommage après qu'il nous ait quitté au mois de mars. En lançant dans le territoire du Pays de Colombey-les-Belles une démarche de développement local, il a contribué à l'invention de l'intercommunalité. Sa stratégie de coopération des collectivités publiques, au service du développement local, Michel Dinet l'a mise en œuvre en Meuthe-et-Moselle mais aussi au sein de l'APF, devenue en 1991 l'UNADEL. À travers ces associations, l'action de Michel Dinet a eu un rayonnement national. Elle a permis d'envisager le territoire non pas seulement comme un espace d'accumulation de richesses financières ou de difficultés, mais aussi comme un espace de cohésion et de bien-être local.

Le mouvement du développement local se poursuit et s'incarne dans cette vision de l'ESS, il est bien sûr indispensable de renforcer son ancrage et d'avoir toujours une volonté de résilience face aux aléas de l'économie du monde. Non seulement le monde d'entreprendre alternatif qu'est l'ESS est créateur d'emplois d'innovation, mais en plus cela peut-être un vecteur d'équité territoriale, que ça soit en métropole ou dans l'outre-mer, et je tiens à rappeler notre attachement, au gouvernement, à cette cohésion nationale. Vous avez organisé madame la présidente cette journée d'échanges sous l'angle de cette thématique, je salue votre initiative et vous remercie pour votre invitation.

L'équité territoriale ne pourra être effective que si toutes les parties prenantes coopèrent et agissent ensemble. Vous avez indiqué un point très important : on ne peut pas toujours se reposer sur l'autre. On ne peut pas toujours dire, c'est la faute à l'État ou c'est la faute à la Région. Dans un territoire, il faut savoir travailler collectivement, il faut savoir prendre son destin en main. Avec Claudy Lebreton, nous avions beaucoup évoqué ce sujet : comment donner les moyens à ces territoires de pouvoir affirmer leur vocation, leurs identités, et, à partir de là, porter des mesures de développement, local, d'un point de vue économique, touristique, mais aussi de fédérer socialement ce territoire.

En occitan, il y a une expression qui dit « Porto teni ». Ce qui veut dire « porte toi le ». Ma grand-mère, quand j'étais enfant, quand je lui disais « mémé, j'aimerais ou je voudrais... », elle me disait « Porto teni ». Si tu le veux, tu te prends en charge et tu vas actionner les leviers.

C'est un point essentiel de faire confiance aux territoires, de leur prouver cette confiance, pour qu'ils prennent leur destin en main. L'État doit être là, en accompagnant, mais il doit savoir reconnaître l'initiative territoriale. Au XXI^e siècle, nous n'avons plus les mêmes

préoccupations ni même les mêmes obligations qu'à la fin du XVIII^e siècle où nous étions sur une organisation républicaine qui partait de Paris et devait centraliser et consolider le fait républicain. Au XXI^e siècle, pour renforcer la république, c'est en partant des territoires, en reconnaissant les spécificités territoriales que nous pouvons avancer et c'est l'esprit de la réforme territoriale. C'est donner les possibilités aux collectivités locales d'avoir des leviers forts et que l'État assure l'égalité républicaine, aussi bien pour tous nos concitoyens, que pour les territoires.

Le projet de loi ESS arrive au terme de son processus législatif ; demain, je serai à l'Assemblée nationale pour la deuxième lecture du texte, le vote de la loi est fixé vers le 23 juillet, il n'y a plus trop d'amendements, nous sommes en train de finaliser. Je tiens à saluer ce projet de loi ESS, initié par Benoît Hamon et co-construit avec tous les acteurs et réseaux concernés.

Au niveau national, nous avons souhaité qu'il y ait un meilleur dialogue entre les acteurs et l'État et ainsi la création d'un conseil supérieur de l'ESS de façon rénovée. Nous avons pu ainsi insuffler une dynamique dans laquelle les acteurs se sont engagés et avons acté le principe d'une instance de représentation commune à toutes les familles : la chambre française de l'ESS. Je ne crois pas au système de l'entre-soi, aux systèmes qui se referment, je crois au contraire aux systèmes qui peuvent progresser, en ayant une vision inclusive, en ayant la volonté de pouvoir s'ouvrir et de pouvoir partager et diffuser.

Au niveau local, les Chambres régionales d'ESS, coordonnées par le CNCRES, joueront également un rôle important pour répondre aux mutations et aux besoins des territoires. Les PTCE sont un aspect essentiel là aussi, ce sont nos pôles de compétitivité de l'ESS, dans lesquels sont représentés les entreprises de l'ESS, les entreprises dites « classiques », les collectivités locales, les centres de recherche, l'enseignement supérieur et tous les organismes de formation. C'est une synergie qui peut vraiment se développer sur un territoire et essaimer les valeurs que nous partageons. Nous avons eu un appel à projets qui a permis à ces PTCE de recevoir un soutien de l'État.

Les collectivités jouent un rôle primordial, c'est une évidence ; il n'est pas question de savoir quelle est la hiérarchie des collectivités locales sur l'ESS. Il faut être dans le partenariat. La région a en effet tout son rôle à jouer, l'ancienne vice-présidente que je suis ne l'oublie pas, mais avec les métropoles, il y a une dynamique à trouver. Et les départements ont une échelle qui permet d'apporter un prisme et une adaptation qui peuvent être intéressants.

Nous avons voulu dans cette loi traiter plusieurs sujets. Accompagner par exemple l'émergence des monnaies locales solidaires, que le projet de loi va reconnaître comme titre de paiement. Il s'agit d'une nouvelle étape dans l'institutionnalisation de la monnaie fondante et dans les moyens mis à la disposition des acteurs pour développer l'économie locale. Vous aurez ainsi la possibilité de créer sur un territoire au sein d'un réseau d'acteurs adhérents, une nouvelle monnaie qui permettra des échanges économiques sociaux et solidaires.

L'ADN de l'ESS, c'est bien cela, son ancrage dans les territoires. C'est son identité territoriale, c'est une économie de proximité, une économie de la cohésion et certainement pas une économie de réparation. Une économie de cohésion qui répond aux besoins sociaux des territoires, et qui créent des emplois. 75 % des sièges



sociaux des coopératives se situent en région et les élus locaux s'y impliquent avec détermination et témérité.

Nous devons ainsi permettre aux SCIC de pouvoir se développer dans la production de biens, de services, que ce soit un cinéma, un service d'auto-partage ou la production d'énergies renouvelables. Après son vote, la loi permettra aux collectivités d'entrer non plus à 20 % mais jusqu'à 50 % du capital pour financer ces projets.

Dans les zones rurales, nous avons souhaité encourager le travail des CUMA en direction de regroupement des communes, qui peuvent y avoir recours en dessous de 3500 habitants (le seuil précédent était de 2000). C'est important de pouvoir faciliter, d'avoir une souplesse dans ces territoires moins denses afin de favoriser la solidarité.

Le projet de loi que le gouvernement défend instaure aussi un cadre qui permettra d'orienter davantage de financements vers les entreprises de l'ESS. Car si nous nous contentons de reconnaître l'ESS sans la doter d'outils financiers adaptés, ce n'est que la moitié du chemin que nous traversons. Avec cette loi, je veux conforter les modèles existants et engager résolument un changement d'échelle. Parmi ces financements, un nouveau dispositif a été mis en place par Bpi france, le fonds d'innovation sociale, qui sera co-financé par l'État et les régions. Il sera donc géré par Bpi france pour une capacité publique totale de 40 millions d'euros. Ce partenariat avec les régions marque la volonté de l'État de reconnaître les initiatives locales.

Nous avons aussi souhaité une orientation de la commande publique vers les acteurs de l'ESS avec la généralisation des schémas de promotion des achats socialement responsables. Nous souhaitons que tous les acteurs publics se saisissent des clauses sociales pour faciliter l'accès aux marchés publics des entreprises de l'insertion par l'activité économique. Je pense que le temps est révolu de ne voir les marchés publics que comme une procédure juridique contraignante, il faut avoir une réflexion qualitative sur la commande publique, sur la mutualisation, sur les leviers d'action... En tant que citoyenne, et en tant que secrétaire d'État à l'ESS, je suis pleinement convaincue que les achats publics peuvent jouer dans l'émergence d'une croissance durable, respectueuse à la fois de notre environnement, mais aussi du modèle social que nous défendons.

Les acteurs et les réseaux de l'ESS sont les meilleurs leviers pour promouvoir ce mode d'entreprendre, alternatif, et assurer son développement à une plus grande échelle.

Les collectivités locales constitueront de précieux partenaires pour l'État, aux côtés des acteurs de l'ESS.

Je citerais un exemple concret, le "Label Route" du groupe Replic, SCIC, qui associe la région Languedoc Roussillon, la ville de Montpellier, les départements du Gard, de l'Hérault, et Emmaüs, pour offrir un service d'acheminement de marchandises à Montpellier et dans tout le département de l'Hérault. La structure travaille au reclassement des publics en difficulté professionnelle et elle marque sa volonté d'être efficace écologiquement en utilisant des véhicules électriques et une plateforme de logistique urbaine située à proximité du centre-ville. Nous connaissons bien la problématique des transports dans nos territoires peu denses, et c'est une initiative que j'ai trouvée particulièrement intéressante.

Le développement de l'ESS ne se fera pas juste par génération spontanée, elle se fera parce que nous nous mobiliserons et que nous prendrons nos destins en main, et nous avons besoin du dynamisme et de l'enthousiasme des élus locaux, et également de l'ensemble des acteurs.

Je pense avoir compris que l'État pourra s'appuyer sur vous pour permettre à l'ESS d'atteindre son plein potentiel et vous savez que vous pourrez vous appuyer sur nous, le gouvernement, pour vous en donner les moyens. Soyons donc partenaires, des partenaires créatifs, des partenaires solidaires, pour réussir cette ambition de développement économique partagé et surtout cultivons notre esprit d'équipe.

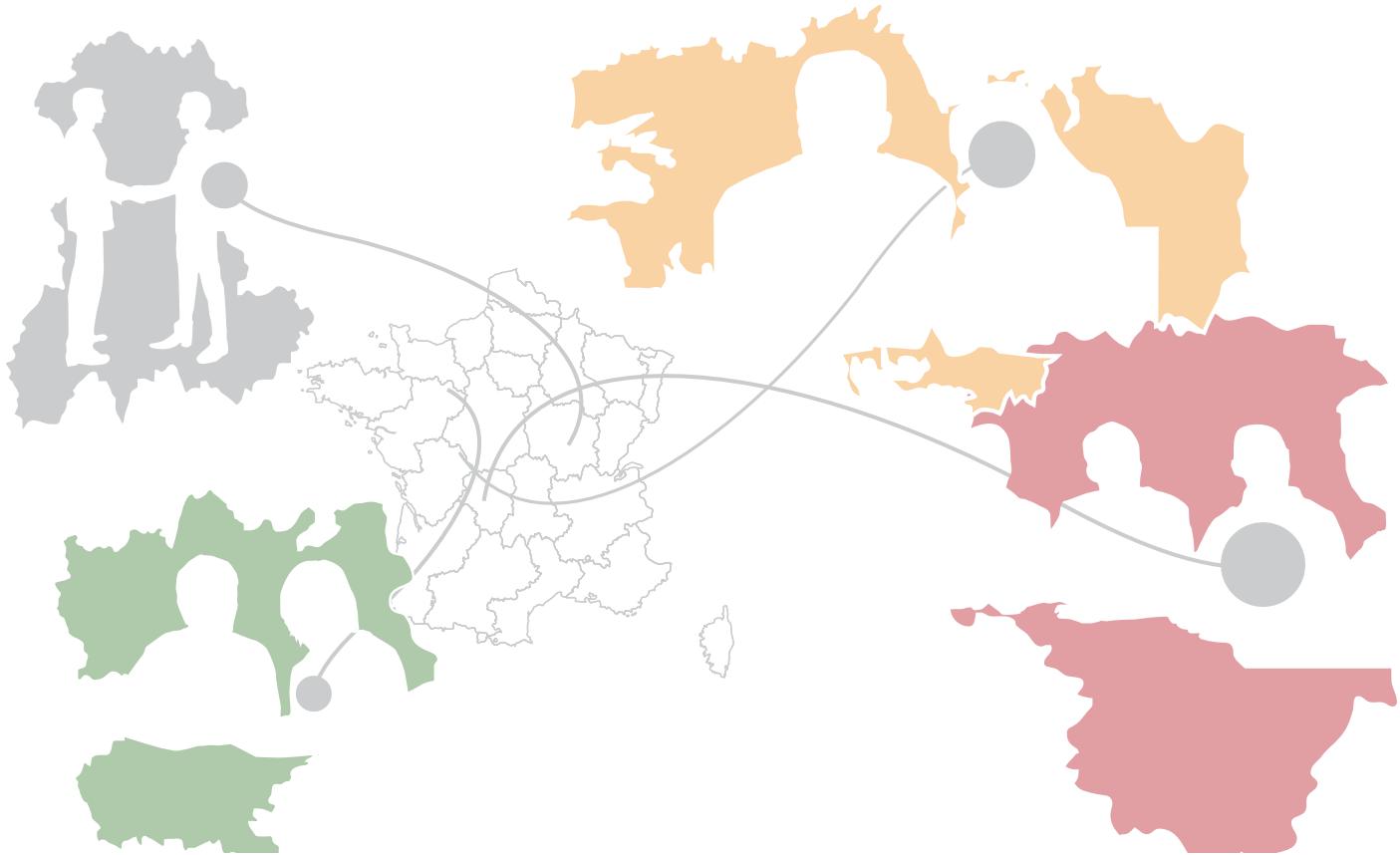


Table ronde 1

Impulser et articuler une politique locale d'ESS

- *Ouverture* : 12 ans de politiques territoriales ESS, quels enseignements ? **Laurent Fraisse**, chercheur au CRIDA et Labo ESS
- *Témoignages introductifs d'élus locaux, avec* : **Annie Berger**, conseillère municipale déléguée à l'ESS (jusqu'en 2014) et **Sophie Simonnet**, adjointe en charge de l'ESS (depuis 2014), ville de Caen, **Jacques Napiéraj**, conseiller général délégué à l'ESS au conseil général du Pas-de-Calais, et **Michèle Tregan**, conseillère régionale déléguée à l'emploi et à l'ESS au conseil régional Provence-Alpes-Côtes d'Azur
- *Avec la participation de* **Axel de Martene**, conseiller au cabinet de Michel Barnier, Commissaire Européen chargé du marché intérieur et des services

12 ans de politiques territoriales ESS, quels enseignements ?

Laurent Fraisse, chercheur au CRIDA et Labo ESS

Nous sommes dans une nouvelle période. Il y a une vingtaine d'années, une rencontre comme celle-ci n'aurait pas pu avoir lieu. Les collectivités territoriales depuis une quinzaine d'années ont largement contribué à construire le champ et à légitimer l'ESS comme un nouveau domaine de l'action publique.

3 phases de construction de la politique publique d'ESS

Cette construction d'une politique publique pour l'ESS peut se découper en 3 phases :

- Une première phase : celle des embryons des politiques nationales dans les années 80-90 avec la délégation interministérielle à l'économie sociale en 81, et le secrétariat à l'économie solidaire en 2000,
- Une seconde phase : les années 2000, avec une prise de relais et une construction par les collectivités de cette thématique, qui s'est diffusée progressivement à différents échelons,
- Une troisième phase qui mêle à la fois des politiques territoriales et une loi nationale. Pour de nouveaux élus, c'est un cadre nouveau : on construit au local avec une référence nationale qui vient légitimer, donner des outils de cadrage, qu'un certain nombre d'élus n'avaient pas il y a une quinzaine d'années.

Des collectivités qui ont contribué à construire le champ de l'ESS

Les collectivités et les élus, parce qu'ils avaient besoin de réunir sur leur territoire l'ensemble des acteurs pour construire de l'action, du développement, et de l'initiative socio-économique, ont largement contribué à construire le champ et la notion d'ESS. Ils ont contribué à dépasser un certain nombre de clivages et de postures qui pouvaient exister à la fin des années 90, entre économie sociale, économie solidaire et Insertion par l'activité économique.

Cela a été l'un des vecteurs qui a préparé la loi et cette reconnaissance au niveau national. Une des conséquences aujourd'hui est l'interaction beaucoup plus forte entre le national et le territorial. Ne serait-ce que sur la question du périmètre et de la définition de l'ESS, qui était une étape incontournable, et qui le reste pour n'importe quel élus. Ne serait-ce que pour faire comprendre à ses collègues élus, au service administratif, aux acteurs du développement économique, aux populations, à ses concitoyens, ce qu'est l'ESS. On ne part plus vraiment de zéro, il y a une loi, un cadre national, qui vient légitimer, ce n'est plus une lubie d'un acteur local très militant.

Cela n'empêche pas d'être dans la co-construction, ce n'est pas parce qu'il existe une définition un peu balisée par les articles 1 et 2 de la loi sur l'ESS que la réalité de votre territoire va y répondre. Cette co-construction dépend du type d'acteurs et d'entreprises qui sont sur votre territoire, qui ne correspondent pas forcément à la variété de ce qui est indiqué dans la loi. L'enjeu de la définition est un enjeu de construction du milieu et d'identité collective qui va dépendre aussi de l'organisation ou de la non-organisation des acteurs à l'échelle de la collectivité : sectoriellement, économiquement ou transversalement autour de l'ESS.

Un élargissement du champ d'intervention

De façon un peu caricaturale, avant le tournant des années 2000, en termes de politique publique, les dispositifs pour soutenir les acteurs pouvaient être activés autour de l'IAE et du social. Les politiques de l'ESS ont largement ouvert le champ des interventions possibles, notamment autour du développement durable et de la transition écologique. Il y a eu de nouveaux imaginaires d'un autre développement économique durable qui a été source d'un entreprendre, d'un consommer autrement. Cet élargissement des champs d'intervention (agriculture et alimentation durables, valorisation des déchets, circuits courts...) a permis un changement de thématique et de posture.

Nous ne sommes plus uniquement dans une posture de réparation mais dans une posture d'innovation et de développement. Une des conséquences concrètes : la conception de l'utilité sociale dans la loi sur l'ESS n'est pas rabattue comme dans les précédentes politiques publiques sur l'insertion des publics en difficultés, mais est élargie à la cohésion territoriale et au développement durable.

Un élargissement du développement économique local

L'ESS a également apporté, et c'est peut-être plus complexe dans la période actuelle, une conception élargie du développement économique territorial, qui ne se réduit pas au triptyque compétitivité / réindustrialisation / soutien aux entreprises de capitaux. Des gens créent des initiatives là où ils vivent et là où ils travaillent. C'est l'ancrage territorial : la localisation d'un certain nombre d'activités pour répondre aux besoins des populations ne relève pas uniquement d'une mise en concurrence des territoires sur des critères fiscaux d'infrastructures ou d'attractivité. On essaie de chercher des solutions ici et maintenant.

L'ESS concourt avec d'autres acteurs à toute une série d'actions de développement autour du circuit-court, de la relocalisation d'activités, d'autres formes d'échanges. Cet élargissement de ces conceptions va de pair avec une autre conception de la richesse.

Construire du spécifique pour intervenir en transversalité

La loi sur l'ESS concourt à la reconnaissance des acteurs économiques sur un territoire, peu visibles jusqu'à aujourd'hui, à la richesse de leur pluralité, et à la nécessité d'en tenir compte et de mieux les articuler. Pour cela, il faut des politiques spécifiques, des outils de connaissance, de reconnaissance, de soutiens financiers... C'est une phase incontournable, et un levier pour mieux concrétiser la transversalité.

Toute la tension des politiques de l'ESS est de construire du spécifique pour intervenir en transversalité dans l'ensemble des politiques sectorielles de droit commun. La politique ESS n'est pas la seule dans ce cas-là ; le développement durable, les politiques de la ville sont aussi sur ces positionnements. Mais ce qui diffère avec l'ESS, c'est que les acteurs et les entreprises n'ont pas attendu ces politiques pour



interagir avec les politiques publiques locales.

La première entrée est une entrée sectorielle. Là où il y a des dispositifs de financement (emploi, culture, agriculture...), la question des politiques d'ESS se pose en termes de valeur ajoutée et d'interaction par rapport à ces entrées sectorielles. Il faut trouver des enjeux de politiques publiques et de développement qui parlent à l'ensemble des acteurs quel que soit leur statut.

On peut citer les questions de la connaissance, de l'information, de la sensibilisation et de la formation (statistiques de territoire sur le poids socio-économique de l'ESS, guides de valorisation des acteurs, manifestations, rencontres, formations des élus et des techniciens de l'ESS...) Car connaître et faire connaître est un des axes incontournables.

La loi ne change pas la vie des gens, tout dépend de ce qu'en font les acteurs

La loi est une politique de la reconnaissance : on peut dire que c'est insuffisant mais c'est déjà énorme. L'Etat fait la même chose qu'au niveau des collectivités ; l'ESS existe, donc il faut qu'il y ait de l'ESS partout, y compris dans des dispositifs de financements existants et de droits communs, de la BPI, de l'emploi...

Ce serait mauvais signe d'avoir simplement une politique nationale qui soit en articulation, parce que les politiques territoriales soutiennent déjà ces initiatives. Il faut des dispositifs financiers spécifiques sur l'ESS, y compris au niveau national ; la politique d'ESS ne doit pas s'arrêter à la loi.

Ensuite, Etat comme collectivités doivent développer des politiques spécifiques qui permettent de faire levier sur les politiques et financements de droit commun.

La loi ne change pas la vie des gens, tout dépend de ce qu'en font les acteurs. Enormément de lois restent dans les tiroirs, d'autres sont saisies par les acteurs qui en font quelque chose. La responsabilité est collective et partagée.

L'ESS dans la continuité : l'exemple de la ville de Caen

Sophie Simonnet, élue à l'ESS à la ville de Caen (depuis 2014)

Nouvelle élue, je n'ai pas de carrière politique avant l'élection de mars 2014, je suis enseignante, professeure d'histoire-géo. L'ESS, j'en avais entendu parler surtout par le biais des programmes de seconde. En lycée, il y a un volet "développement durable", tourné aussi vers l'ESS. J'ai aussi découvert l'ESS au travers de la vie associative, car avant mon engagement politique, assez classiquement, j'avais un engagement associatif. Dans ce cadre-là, j'avais déjà rencontré Annie Berger (qui avait la délégation ESS avant mon arrivée à la mairie de Caen). Nous avions travaillé ensemble dans mon lycée, dans le cadre d'une intervention lors d'un festival sur le thème de l'alimentation.

Trois réactions d'une nouvelle élue à l'ESS

J'avais envie de vous donner mes premières impressions en tant que nouvelle élue arrivée à l'ESS. Ma délégation exacte est « maire adjointe, à la démocratie de proximité, à la vie associative et à l'ESS ». Quand je suis arrivée à l'ESS, forte de ma modeste expérience de professeure de géo et de participante à la vie associative locale, j'ai eu trois réactions.

- La première : "c'est nébuleux, quelle est cette langue barbare" On m'a abordée directement avec PTCE, SCOP, SIEG... Un nombre de sigles absolument barbares, je me suis retrouvée dans le cas de l'élève qui arrive en cours d'allemand et qui ne comprend rien à ce qu'on lui dit. Et ça, c'est très très dur quand on débarque...
- La deuxième : j'ai eu beaucoup de mal à me faire une idée sur l'ensemble des acteurs de l'ESS. Plein de gens sont venus me voir, pour me parler de choses diverses et variées, beaucoup d'associations, j'ai eu l'impression que tout ça n'était pas très fédéré. Et parfois même, et je le regrette de le dire, concurrentiel.
- La troisième : celle de découvrir des actions locales absolument extraordinaires et auxquelles je ne m'attendais pas du tout. En tant que simple citoyenne de la ville de Caen, je ne les connaissais pas. Est alors intervenue **Annie Berger**, qui est la créatrice de la délégation à l'ESS, à la ville en 2009 et qui a très vite après l'élection proposé de me rencontrer. Grâce à elle, j'ai découvert tout ce qui avait déjà été fait à Caen. Nous avons décidé de continuer à travailler ensemble.

Annie Berger, ancienne élue déléguée à l'ESS, ville de Caen

Je m'associe avec plaisir à cet historique auquel beaucoup d'autres personnes ici ont participé. Ce que je vais dire pour illustrer la démarche au titre de la ville de Caen va dans ce sens là.

En 2008, à Caen, il n'y avait pas de politique publique ESS portée par la collectivité, pas de service dédié et je pense une méconnaissance de la part de l'administration communale de cette économie là. La première année du mandat, et je dis ça pour les nouvelles villes, a consisté à installer, au sein de cette délégation ESS, un groupe de travail avec les représentants des différents réseaux actifs sur le territoire. Les acteurs de la société civile ne nous avaient pas attendus, nous les élus, pour faire des choses, comme le disait Mme la Ministre : l'ESS est une affaire de société civile et de citoyens.

Ce groupe là s'est créé très facilement. Il regroupait des gens liés à l'économie sociale plus classique, des représentants du MES en région et au local, une coordination associative, des réseaux des coopératives,

et des représentants de l'IAE, autant que des universitaires. Il me semble très important que le développement de l'ESS soit relié à la recherche, une vision du développement économique qui fasse l'objet d'allers-retours entre l'action et la recherche. Nous y avions aussi associé des représentants des autres services et politiques conduites au sein de la ville. Le groupe de travail et la délégation étaient rattachés au développement économique, mais nous y invitons les représentants de la politique de la ville, du développement durable, du commerce, de la petite enfance, des personnes âgées... Cette dimension transversale n'a pas bien fonctionné : c'est une dimension qui est très difficile à mettre en œuvre. Nous ne sommes pas au bout de nos peines dans cette vision de la transversalité !

Ce groupe de travail s'est réuni en moyenne 4 fois par an. L'objectif qu'on s'était fixé était que ce soit ce groupe qui, au départ, co-définisse le plan d'actions pour le mandat avec les élus. Et veille à ce qu'il soit réajusté et mis en œuvre tout au long du mandat. Cela correspond à ce qui est défendu ici très fortement : nous défendons une politique de co-construction avec les acteurs de l'ESS, c'est fondamental. La collectivité est là pour accompagner et permettre ces échanges avec les responsables et les acteurs de la société civile.

Le plan d'actions repose sur 4 points fondamentaux :

> Rendre visible l'ESS sur notre territoire.

Pour ceux qui ne sont pas trop familiarisés avec cette approche, on s'aperçoit vite qu'il y a une grande richesse d'actions dispersées, méconnues dont le sens n'est pas explicite. J'insiste sur le sens, c'est par le sens des actions qu'on arrive à faire comprendre de quoi il s'agit. Qu'ont en commun un cinéma, qui se reconnaît dans l'ESS et qui le revendique, un service de la petite enfance, une crèche associative ou une entreprise qui s'intéresse au réemploi ? A priori, les liens ne se voient pas... La difficulté, mais c'est ce qui est passionnant, c'est justement d'arriver à mettre ça en lien. L'ESS, ce n'est pas simplement un rassemblement d'acteurs, mais c'est un rassemblement d'acteurs qui a du sens.

L'ESS est une économie de la proximité, certes, mais une économie qui permet de dessiner un autre monde. L'action locale est au service du territoire, mais dans la façon de faire, de construire ces projets là, on dessine quelque chose d'autre au niveau de l'économie mondiale. Le lien et la transversalité, du local au mondial me paraissent aussi très importants. Et ce lien peut être abordé par de nombreux prismes de l'ESS. Par les politiques autour de l'alimentation par exemple, en faisant le lien entre une autre façon de produire au plan local, de consommer, mettre en place des circuits courts, une vision du commerce équitable, du prix juste, à un niveau local, pour dessiner une façon de faire au niveau mondial.

> Développer la commande publique.

En 2008, l'ESS dans la commande publique concernait essentiellement l'obligation de consacrer 5% de clauses d'insertion pour les actions de rénovation urbaine. Grâce à une formation des acteurs, des élus, des techniciens, actuellement, nous avons 200 marchés publics contenant des clauses sociales et environnementales. Cette façon de soutenir



l'ESS est extrêmement importante.

> Soutenir les acteurs de l'ESS

Même si c'était modeste, nous avons soutenu les acteurs qui avaient envie de se lancer dans une nouvelle phase de développement de leurs activités. Un soutien financier parfois qui pouvait avoir un effet de levier pour mobiliser d'autres financements. Soutenir, même modestement, de nouveaux projets, toujours avec cet esprit de levier, les oblige à mettre en lien les différents niveaux de collectivités.

> Développer la formation

Si on veut vraiment soutenir et développer cette économie, il faut que dès la petite enfance, dans les écoles primaires, l'éducation à la coopération soit remise au goût du jour. Dans les collèges, les lycées, à l'université, il y a beaucoup à faire. Ma conviction profonde est que nous réussirons à changer d'échelle à condition de former et de donner une autre vision de l'économie.

Sophie Simonnet, élue à l'ESS à la ville de Caen

Lors de nos discussions avec Annie, nous avons essayé de définir dans quels domaines nous allions continuer à travailler ensemble. Nous en avons déterminé trois :

- La formation,

C'est une évidence ; c'est par ce biais là que nous nous sommes rencontrées, et c'est un bon début. Je suis intimement persuadée que c'est un thème fondamental à aborder, je le vois au niveau lycée, un élève de 15-16 ans, est vraiment très sensible à ces problématiques. C'est un âge parfait pour évoquer l'ESS. On va commencer petitement en lançant des opérations dans des lycées chaque année, si ça marche, nous développerons.

- Une régie de quartier.

Mise en place sous la précédente mandature, elle en est à ses débuts, puisqu'on attend la labellisation. Nous allons sur ce projet avoir de nouveau l'occasion de travailler ensemble : je représenterai la ville dans la régie, et comme Annie Berger va reprendre son rôle associatif très important sur Caen, nous allons nous retrouver sur ce projet de régie de quartier.

- L'Europe.

Je suis professeur d'histoire-géo mais j'ai une spécialité : j'enseigne en allemand à des classes bilingues franco-allemandes. J'ai très envie d'essayer de donner une dimension européenne à l'ESS, je pense qu'au niveau local on peut tout simplement essayer de voir avec nos villes jumelles.



La construction d'une politique ESS à échelle régionale

Michèle Trégan, conseillère régionale déléguée à l'emploi et à l'ESS au conseil régional Provence-Alpes-Côtes d'Azur

En 1998, l'ESS était l'affaire de très peu de monde ; elle n'était pas reconnue et même rejetée par certains. En PACA, nous avons commencé à construire des politiques de soutien à l'ESS à partir de 2004, avec Philippe Chesneau qui était délégué à l'emploi et aux politiques territoriales. Progressivement, avec au départ, des ateliers permanents de l'ESS, sorte de grands forums où nous réunissions tous les acteurs. Nous avions des débats sans fin sur l'utilité sociale, la définition de l'ESS, certains étaient très exclusifs, d'autres plus inclusifs...

En 2006 a été lancé le programme de développement de l'ESS (le PROGRESS) qui avait pour objectif d'accompagner les initiatives d'ESS, de soutenir très fortement l'IAE, et d'accompagner nos interlocuteurs privilégiés que sont la CRESS et d'autres réseaux.

En 2010, nous avons développé les PRIDES. Les PTCE n'existant pas, la Région a mis en place des réseaux d'entreprises qui avaient, à l'époque, pour ambition d'aller plus loin que les pôles de compétitivité. Nous avons mis en place des Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Economique Solidaire qui réunissaient des réseaux d'entreprises, de chercheurs, de grandes et petites entreprises, et qui développaient une activité sur le territoire régional.

Nous avions notamment mis en place un PRIDES sur les services à la personne, dans lequel le lien entre l'économie dite « classique » et l'ESS était déjà très importante. Le lien entre l'ESS et son inscription dans le schéma économique régional d'innovation et d'internationalisation s'est fait dans le dernier mandat, depuis 2010.

De l'accompagnement de projets aux contrats de territoires

Au sein de notre activité d'ESS, nous avions beaucoup accompagné l'émergence de projets, et nous nous rendions compte que les projets qui n'étaient pas ancrés dans les territoires, pas portés par les collectivités de proximité, avaient peu de chance de se pérenniser. Nous avons donc décidé d'interpeller les collectivités, communautés ou agglomérations pour qu'elles s'engagent dans une démarche de développement de l'ESS. Au sein des contrats locaux de développement de l'économie sociale et solidaire, nous nous engageons en partenariat avec elles sur 3 ans, nous finançons l'ingénierie (40 000 euros par an), pour déterminer des stratégies de développement, organiser la représentation des acteurs, donner une visibilité et une lisibilité des acteurs, soutenir la création et le développement d'activités et favoriser le développement de projets partenariaux innovants.

En 2010-2011, nous avons signé avec deux territoires, une association -la Courte-Échelle- sur le territoire de St Rémy de Provence, et le Pays d'Arles. En 2012, nous avons signé avec Valbonne et le Pays de Grasse.

Faire reconnaître et consolider

Au bout de 4 ans, ces partenaires ont acquis une reconnaissance d'acteur et de coordinateur, la structuration de l'ESS sur le territoire s'est développée, et, surtout, les liens entre les acteurs de l'ESS ont

été consolidés. Les Chambres consulaires, les représentants des syndicats patronaux, le Medef y participent... Tout cela s'inscrit dans une démarche qui encourage les projets de territoire et de proximité mais en même temps profite des expériences des uns et des autres, notamment à travers les Comités locaux de développement de l'ESS qui se réunissent régulièrement pour échanger sur les bonnes pratiques.

Des projets innovants ont émergé. Se tiendra par exemple en novembre le premier salon d'affaires de l'ESS en PACA, en Pays de Grasse, avec une réflexion sur le développement des clauses sociales et sur la nécessité de mettre en place des facilitateurs de clauses.

Nous avons voté vendredi dernier de nouvelles orientations pour l'ESS fondées sur la consolidation plutôt que l'émergence, sur la lisibilité, l'appui aux financements, et la formation, qui est un enjeu majeur. Nous avons également voté des actions dans le domaine de la RSE avec la création de ce qu'on appelle un « restanque » [mot provençal désignant un mur de retenue en pierres sèches], un think tank pour la RSE, co-construit Etat, région, chambres consulaires et Ademe sur la dimension sociale et environnementale.

Nous nous réjouissons de la loi sur l'ESS, c'est important qu'elle existe. Mais le soutien des collectivités locales aux projets est tout aussi important. Nous avons vu des projets capoter parce qu'il n'y avait pas de soutien de la collectivité de proximité. Il est important que l'ensemble des niveaux de collectivités accompagne cette économie. Tout le monde a à y gagner.

Philippe Bertrand

Lorsqu'on est dans une région où il y a une forte mixité de population, cette mixité est-elle un facteur d'innovation entrepreneuriales, sociales ou crée-t-elle des clivages, des tensions et des difficultés à entrevoir des entreprises nouvelles ?

Michèle Trégan

Elle est malheureusement les deux. C'est là que l'action politique est essentielle. Nous avons une grande diversité de population sur différents quartiers de notre région qui peut être facteur de précarité, de délinquance, de repli sur soi, comme, et c'est ce qu'on plaide au travers de l'ESS, un formidable facteur d'innovation et de dynamisation. De nombreux acteurs travaillent dans les quartiers pour accompagner les porteurs de projets. Mais nous avons des difficultés à gérer la transversalité. Sur ces sujets là, on a besoin de travailler avec la politique de la ville, pour développer le potentiel de l'ESS de travailler avec l'agriculture, avec le logement, l'alimentation et la santé... Nous progressons, deux pas an avant, un pas en arrière. Nous avons encore de vastes chantiers devant nous.



Organiser l'ESS sur un territoire et à l'interne : le département du Pas-de-Calais

Jacques Napieraj, conseiller général délégué à l'ESS au conseil général du Pas-de-Calais

Le département du Pas-de-Calais, pour sa partie rurale, est l'équivalent de la Nièvre : 600 000 habitants. Avec 895 communes et 34 intercommunalités, c'est le département le plus morcelé de France. Avant 2011, avant qu'une délégation ESS me soit confiée, nous faisions de l'ESS un peu comme monsieur Jourdain fait de la prose : sans le savoir.

Mailer un territoire morcelé

En 2004, nous avons pris la décision de mailler l'ensemble du territoire et avons créé, un peu comme les arrondissements, 9 zones dans lesquelles nous avons installé une maison départementale de la solidarité.

Nous avons décidé de le faire pour être au plus proche de notre population. Si quelqu'un a des problèmes, il ne va pas parcourir 70 km dans des transports en commun parfois difficiles en milieu rural... À côté des maisons de la solidarité, nous avons mis en place des maisons départementales du développement local. Dans chaque territoire, nous avons donc des fonctionnaires départementaux. Et le cheminement a continué.

Ecouter et rendre compte

En 2011, il m'a été demandé de développer et d'avoir une lisibilité du monde de l'ESS. Je suis d'abord un militant associatif avant d'être un militant politique, j'ai donc pris mon bâton de pèlerin, pendant un an, et je suis allé sur le terrain. Écouter les acteurs de nos zonages, nos fonctionnaires qui connaissent le terrain. Nous avons écouté les têtes de réseaux, la CRESS, l'APES, l'URIOPSS... Et aussi tous les acteurs sur le terrain. Puis, j'ai fait une synthèse de ce que j'ai entendu.

On m'avait déconseillé cette méthode, en disant un élu qui va se promener sur le terrain, on va lui réclamer de l'argent. Et bien non, on ne m'a rien réclamé. Enfin, si, mais on me réclamait surtout de la reconnaissance. Être écouté, pouvoir faire part de.

La création d'un conseil départemental de l'ESS

En octobre 2012, j'ai présenté un Livre Blanc sur l'état des lieux et des préconisations. L'une d'entre elles était de constituer un conseil départemental de l'ESS. Conseil qui est consultatif. Je répète à chaque fois qu'un élu ne doit pas se dessaisir de sa légitimité. C'est lui qui lève l'impôt, c'est lui qui est redevable de son utilisation face à ses citoyens. Il n'en reste pas moins que cette structure est rudement importante, elle est là, elle travaille. Le Livre Blanc et cette ligne de conduite ont été adoptés à l'unanimité, toutes tendances politiques confondues. Ca prouve que l'ESS, quand on sait la vendre, on l'achète.

Ce conseil départemental, installé début 2013 par Benoit Hamon, est composé de 9 collèges, institutionnels, têtes de réseau, organisations syndicales salariées, patronales, personnes qualifiées... Ces collèges se réunissent plusieurs fois par an et émettent des avis et propositions d'actions, à partir d'un travail réalisé par des ateliers ("chartes et labels", "harmonisation des procédures", "commande publique responsable" sur lequel on travaille avec des universitaires, "analyse de la valeur"...)

Sept ateliers qui sont animés par des personnes actrices de l'ESS. Le conseil général vient en appui logistique : assurer le secrétariat, envoyer les convocations... Mais c'est à la libre initiative des acteurs du terrain.

Des actions concrètes sont en train d'être mises en place : une plateforme de crowdfunding, une campagne de promotion de l'ESS, proposée par les acteurs...

Organiser la transversalité à l'interne

Pour coordonner cette action sur le terrain, un petit groupe, qu'on appelle la mission ESS, a été créé. Ces personnes, chargées de faire le lien transversal à l'interne du département, dépendent directement du directeur général des services. Toutes les directions du département travaillent dans le même sens. Car la formation des élus et des techniciens est rudement importante.

Je le répète de manière systématique « un fonctionnaire, c'est fait pour fonctionner, un technicien pour techniquer et un élu pour décider ». Et quand on applique cela, en faisant respecter les choses dans le respect mutuel, ça se passe sans problème. Et l'idée avance.

Le budget du conseil général s'élève à 1,729 milliard d'euros, dont 500 millions d'euros injectés pour l'ESS. Nous avons fait faire le calcul mission par mission. Il y a un maître mot dans l'action politique : qui paie décide. Et à partir du moment où vous avez ce levier qu'est le budget de votre structure, vous pouvez l'orienter comme vous voulez.



L'ESS et les dispositifs européens

Axel de Martene, conseiller au cabinet de Michel Barnier, Commissaire Européen chargé du marché intérieur et des services.

Les toutes premières réflexions sur l'ESS ont été lancées en 1992 par Jacques Delors au moment du marché unique : il avait voulu, à côté de ce marché, renforcer la cohésion sociale. Depuis 2009, nous nous sommes vraiment penchés sur le sujet et avons cherché à travailler sur la transversalité.

La transversalité à échelle européenne

Au delà de ses outils, financiers et réglementaires, l'Europe a aussi un rôle important de favoriser les échanges de bonnes pratiques entre différents acteurs ou différentes régions européennes, notamment pour l'économie sociale afin de faire en sorte qu'une expérience réussie en Carélie du Nord ou en Finlande puisse être répliquable en Dordogne ou en Aquitaine. C'est dans cette démarche transversale et en essayant de mobiliser l'ensemble de nos outils européens que nous avons commencé à faire travailler les commissaires ensemble. Et nous avons rencontré les mêmes difficultés qu'un conseil régional, général ou une intercommunalité ! C'est extrêmement compliqué de faire travailler différents types de services qui ont chacun leur logique propre. Quand on parle du FSE, c'est une logique avant tout comptable, de contrôle de transparence... qui n'est pas du tout la même chose qu'une logique réglementaire par exemple.

En octobre 2011, nous avons lancé la « social business initiative », un plan de 12 actions principales et 3 grands objectifs.

Les outils financiers européens

L'approche européenne de l'ESS, c'est fournir des outils aux acteurs, et notamment aux collectivités, pour essayer de bâtir une architecture la plus adaptée aux contextes sociaux et environnementaux locaux. Parmi ces outils, les financements.

> Les fonds structurels

Les fonds structurels, le FSE, le FEDER sont prévus par période de programmation budgétaire pour 6 ans (la prochaine 2014-2020). Dans les années précédentes, dans la préparation de cette programmation pluri-annuelle, une ligne spécifique du FSE était dédiée à l'économie sociale. Les régions avaient cet outil à disposition dans la construction de leur stratégie régionale de financement.

La plupart des régions ont su utiliser cette ligne pour avoir une stratégie propre sur leur territoire vis à vis de l'économie sociale. On est assez contents. Car, au-delà du cadre français où l'économie sociale est, malgré tout, assez bien structurée et reconnue, elle est beaucoup moins bien connue et perçue dans d'autres pays (baltes, Finlande, Hongrie, Grèce...). Là où nous avons quand même fait avancer les choses, c'est que ces pays se sont intéressés à l'économie sociale et ont commencé à bâtir des stratégies en utilisant les financements.

> Le fonds européen d'investissement

Nous avons également dédié 85 millions au Fonds européen d'investissement, qui dépend de la banque européenne d'investissement. Avec cette somme, ce dernier a levé sur les marchés à peu près 270-280 millions d'euros à échelle européenne pour investir directement dans des entreprises de l'économie sociale. C'est un peu un parallèle au financement de la Bpi ; ce sont des financements complémentaires.

> Le crowdfunding

Nous sommes en train de mettre en place un cadre européen autour du crowdfunding. En se penchant sur cette question, nous avons constaté qu'une grande partie des financements levés par ce système, avait une connotation souvent environnementale ou sociale. Et beaucoup de citoyens finançaient des projets d'un pays à un autre : des finalandais ou grecs, étaient heureux de financer par crowdfunding des projets français, britanniques, allemands, espagnols... En Europe, il y a une vraie capacité à s'intéresser à des projets sociaux et à les financer réellement à échelon européen. C'est quelque chose qui nous paraît effectivement très prometteur.

> Les marchés publics

Nous travaillons aussi au renforcement et à la structuration du cadre européen des marchés publics. En France, nous sommes assez avancés sur ces questions, mais ce n'est pas forcément le cas en Europe où pour encore beaucoup trop de pays, c'est essentiellement toujours le prix qui va prévaloir. Avec une pression parfois assez forte quand il s'agit de commande publique sur l'eau, les déchets... Nous avons donc décidé de renforcer la sécurité juridique des critères sociaux ou environnementaux dans la commande publique. Le texte a été adopté en avril dernier, par les institutions européennes, il y a maintenant une période de transposition de 2 ans, jusqu'en avril 2016, pendant laquelle chaque pays devra transposer ces directives.

Une fois qu'elles le seront, les collectivités locales auront une meilleure sécurité juridique pour intégrer les critères sociaux ou environnementaux, préférer le mieux-disant en matière environnemental, plutôt que le mieux disant au niveau prix. C'est un levier qui nous paraît assez important. Chaque année, la commande publique représente 450 milliards d'euros en Europe.

Dans ce nouveau cadre des marchés publics, nous avons cherché à simplifier les procédures : les PME et notamment les structures de l'économie sociale, pourront par exemple ne rendre tous les documents bancaires, juridiques, fiscaux... qu'une fois la conclusion de l'appel d'offres réalisée, et seulement en cas de succès. L'assouplissement de cette procédure devrait permettre à un plus grand nombre de PME et de structures de l'économie sociale de participer à la commande publique.

L'ESS en Europe

L'important n'est pas tellement ce que fait la Commission ou ce que fait Bruxelles, l'important est qu'on puisse avoir une réelle gouvernance et une réelle coordination entre le niveau européen, les Etats et les collectivités pour adapter ces politiques aux besoins locaux et aux besoins du terrain.

Nous arrivons en fin de mandat et nous sommes en train de travailler à un Acte 2 de l'économie sociale. Nous espérons que cette question va rester en haut de l'agenda politique européen. Quand on parle de croissance, de lutte face à la crise actuelle, il faut qu'on continue à soutenir l'économie sociale, il faut qu'on continue à s'engager peut-être de manière encore plus importante avec les Etats, avec les collectivités et avec les acteurs de terrain. À Strasbourg, au mois de Janvier dernier, nous avions organisé un événement très important avec 2000 acteurs de terrain pour co-construire cet agenda.



Sylvie Bourbigot, conseillère générale des Côtes d'Armor, vice-présidente en charge de l'ESS

La Région Bretagne pilote un projet sur les coopératives jeunesse de services, qui s'inspire de ce qui se fait au niveau du Québec notamment. L'objectif est que les jeunes puissent comprendre le fonctionnement des coopératives, en agissant dans le cadre de leur boulot d'été. Ce n'est pas simple à mettre en place en France car ce n'est pas franchement quelque chose qui est encore bien compris et cela coûte très cher. Peut-être réfléchir à mettre en place un dispositif au niveau national pour que cela puisse perdurer et s'élargir, comme cela se passe au Québec.

Le champ de la recherche est-il complètement fermé au niveau de l'ESS ? On a parlé d'innovation et de développement, on n'a pas parlé de recherche en tant que telle (sauf Annie qui l'a évoqué ce matin). La recherche a tendance à être un peu sacrifiée en France et on a un peu de mal à mettre ça au niveau de l'ESS.

Sur l'Europe, vous avez évoqué l'idée d'encadrer le crowdfunding. Est-on sûr que les citoyens ont envie d'être encadrés ?

Enfin sur les circuits-courts, je pense qu'il faut rajouter circuits-courts locaux ; dans les marchés publics jusqu'à présent, on avait du mal à faire jouer cette notion de distance et c'est quelque chose qui me semble important à mettre en place.

Laurent Fraisse

Sur la recherche, ça a quand même progressé. Récemment ont eu lieu à Lille les 14èmes rencontres du réseau inter-universitaire sur l'ESS. Lors des premières éditions, il regroupait 4 ou 5 universités, maintenant, elles sont une vingtaine adhérentes. Avec, derrière, des étudiants qui font des mémoires, des formations et qui sont très en interaction avec le milieu professionnel et le milieu des acteurs de l'ESS.

Cette interaction assez forte n'est sans doute pas suffisamment mise en visibilité et capitalisée y compris par les chercheurs et les universités eux-mêmes comme une ressource dans la structuration du milieu.

Je vous invite aussi à jeter un œil à l'agenda sur l'innovation sociale au niveau européen, qui est à la fois un agenda de soutien à des initiatives mais aussi un agenda de recherche où un certain nombre de projets européens peuvent être comparés. Cela peut être un bon moyen de repérer des chercheurs et universitaires qui travaillent sur ces questions.

Axel De Martene

Le crowdfunding est une réalité extrêmement diverse. Il peut concerner de toutes petites sommes que n'importe quel citoyen peut donner (5, 10, 15, 20 euros) comme des formes extrêmement élaborées (venture capital ou du private equity) à 10, 50, 100 000 euros d'investissement. Nous n'encadrerons pas de la même manière ces deux formes. On a déjà vu quelqu'un qui avait lancé un projet et partir avec l'argent sans que personne ne remarque rien. Avec le développement du crowdfunding au niveau européen, il va falloir faire attention à ce genre de chose, qui en plus est favorisé par des intermédiaires entre le prêteur, le donneur et le porteur de projet.

C'est une demande forte des plateformes elles mêmes qui se rendent compte que les réglementations ne sont pas les mêmes en France, au Royaume-Uni, en Allemagne ou ailleurs et qui auraient besoin d'un cadre plus cohérent pour pouvoir se développer. Mais nous sommes sensibles à cet aspect citoyen et aurons une approche assez souple dans la manière d'aborder la question, que ce soit sur les plus petites formes de dons ou les formes les plus élaborées d'investissement.

Dominique Fleurat, ex conseillère régionale (jusqu'en 2010), intervenante à l'IUT de Chateauroux

J'ai été étonnée qu'à aucun moment il n'y ait eu signalisation des démarches d'agendas 21. Vous avez beaucoup parlé de transversalité, transversalité qui entre complètement dans la logique de construction d'un agenda 21.

Par ailleurs, la formation des acteurs n'est pas évoquée dans la loi ?

Annie Berger

En si peu de temps, on ne peut pas tout dire ! Dans le cadre de politiques publiques portées par les collectivités locales, on peut constater que de nombreux agendas 21 ont été pensés, animés, montés avec les acteurs de l'ESS. Ça été le cas dans notre ville et notre intercommunalité par exemple. Cela a été une étape très importante de mettre en place ces agendas 21, y compris pour faire comprendre l'apport de l'ESS dans notre façon de faire société et de penser le développement économique. Mais, pour le grand public, c'est compliqué de s'y retrouver...

Michel Abhervé, professeur associé à l'Université Paris-Est Marne la Vallée dans une filière ESS

J'ai analysé 200 élus en charge de l'ESS depuis les dernières élections municipales, au niveau communal ou communautaire. Pour conforter l'analyse et ce qu'a dit Laurent, c'est bien le terme ESS qui est clairement affirmé. Il y a quelques élus en charge de l'économie solidaire mais relativement peu. Mais je voudrais intervenir sur l'articulation commune-communauté. Avec tous les cas de figure rencontrés. Le cas de figure le plus simple, c'est celui où il n'y a rien nulle part. Outre Marseille qui est emblématique, c'est le cas de Nice ou Toulon, des villes importantes. Parfois, les configurations sont très étonnantes. Il y a le cas de figure où nous sommes clairement dans une composante du développement économique lié à la compétence économique de la communauté, rien au niveau communal, puisque la compétence est exercée au niveau communautaire, c'est le cas à Brest ou à Rennes. Il y a le cas inverse, où il n'y a rien au niveau communautaire et uniquement une délégation au niveau communal, ce qui veut probablement dire que le côté social est quand même plus dominant, c'est le cas par exemple à Clermont Ferrand. Et puis, vous avez les deux niveaux, mais là aussi c'est assez complexe. Parce qu'en plus, ça se recoupe avec parfois des divergences politiques. Avec le paradoxe d'avoir parfois ceux qui sont dans l'opposition au niveau communal qui sont responsables de l'ESS au niveau intercommunal.

Dernier point, ce qui est assez étonnant, c'est qu'il n'y a pas non plus de liens entre l'existence d'une délégation à l'ESS et une continuité ou une alternative politique. On a des cas d'alternatives politiques comme c'est le cas à Caen qui se traduit par une continuité, mais le cas inverse existe ; des situations de continuité où l'ESS a disparu, comme c'est le cas à Poitiers ou à Besançon.

Cette analyse a une limite : la difficulté de trouver les délégations sur les sites des communes et des EPCI. Trois mois après les élections municipales, des communes n'ont pas fait paraître les délégations de leurs élus, ce qui est quand même, à l'heure de la réactivité de l'information, un vrai problème.

Pierre Grosset, conseiller régional délégué à l'ESS en Franche-Comté, acteur de l'ESS et vice-Président à l'Agglomération de Lons le Saunier

Je suis un peu étonné du décalage parfois entre les discours et les pratiques. Au niveau d'une région, on a tendance parfois à penser que l'ESS est acquise, que ça fonctionne parce qu'on arrive à promouvoir des



initiatives, à lancer des projets... Et quand on redescend sur le terrain, il y a un décalage. Les acteurs de l'ESS eux-mêmes ont trop souvent tendance à oublier qu'ils font de l'économie. Du coup, il y a un manque de reconnaissance au niveau des territoires locaux.

Comment parvient-on, dans les réseaux comme le RTES, à partir de la base pour remonter ? On est tous d'accord pour dire que la loi sur l'ESS est une reconnaissance, même si pour beaucoup de réseaux elle peut paraître très insatisfaisante, du fait de ses sommes de compromis et de consensus. Mais j'ai peur qu'une fois la loi sortie et descendue sur les territoires, on se dise « on a fini ».

Laurent Fraisse

Le travail de Michel Abhervé est très intéressant car nous sommes à un point sensible : savoir si l'ESS est encore une thématique clivante et partisane du point de vue politique ou s'il y a une continuité. Le vrai test était l'alternance dans le cycle de vie d'une politique de l'ESS.

À l'heure de l'austérité, il faut voir ce que signifie une politique locale d'ESS. Les territoires ont leur autonomie, leur expérimentation, mais des flux de redistribution importants passent par l'Etat ou d'autres instances. Aujourd'hui, on est peut-être dans une situation où les politiques de l'ESS expérimentent, innovent, mais ont du mal à faire le lien avec des politiques de droit commun qui sont en voie de rationalisation, voire de diminution budgétaire. Il va y avoir une situation de tension très forte dans le passage du soutien aux projets atypiques qui sont au croisement de plusieurs thématiques, et leur reconnaissance dans les politiques sociales de développement économique plus classiques.

Céline Durand, représentante de la CRESS Pays de La Loire

Sur les fonds européens, je viens d'avoir un rapport de la CICC (la cour de contrôle) sur une association. Elle doit reverser 16000 euros. La CRESS qui est l'organisme intermédiaire, n'aura pas la capacité de reverser cette somme ; d'autant qu'elle concerne des justificatifs qui à l'époque n'étaient pas demandé, au moment où ils sont entrés dans cette mesure (4-2-3), et qui aujourd'hui sont demandés a posteriori... Vous dites qu'il y a des phases de dialogues et de discussions, mais là, parce qu'il n'y a pas eu de mention dans un contrat de travail, parce qu'il manque un relevé horaire, alors que ces règles de justification n'étaient pas demandées à l'époque, l'association ne va pas pouvoir reverser toutes ses sommes. Certaines CRESS qui sont organismes intermédiaires, n'ont aucun moyen juridiques de part et d'autre pour agir là-dessus. Du coup, c'est sur leurs fonds propres, qu'elles doivent assumer ces pertes. Sachant que les CRESS dépendent de financements publics... Cette évolution des règles de justification, en cours de mandat, n'est pas normale.

Axel De Martene

Nous avons de nombreux retours comme celui-ci des acteurs sur le terrain. Nous essayons de les relayer, mais nous sommes un peu pris entre le marteau et l'enclume. À cause de la transparence exigée à Bruxelles, de la part des parlementaires, d'autres acteurs, d'ONG, des compromis dus à un excès de zèle amènent parfois à exiger de nouvelles pièces et à des situations un peu absurdes. Nous sommes en train de travailler à la simplification des choses, il est évident que c'est quelque chose sur lequel il faudra qu'on évolue. J'ai cru comprendre que pour la prochaine programmation, cela devrait être un peu plus simple.

Gérard Dechy, président de l'APES Nord-Pas de Calais

Aujourd'hui, l'innovation se situe dans le transversal. Je voulais en

préalable saluer du côté des acteurs tout le travail qui a été fait par le RTES pour faire bouger les lignes au niveau de la loi et notamment sur la représentation des territoires, même si on n'a pas obtenu ce qu'on avait souhaité sur la manière de nous organiser au niveau territorial.

Premier point : depuis ce matin, on a oublié un petit acteur, un détail : les habitants de nos territoires. Il faut se garder dans l'ESS de faire pour, mais faire avec. Il faut regarder de près cette question car nous ne sommes pas à l'abri d'écueils de faire pour les gens et de les regarder comme des consommateurs et pas comme des acteurs à part entière. Sur l'auto-réhabilitation accompagnée des logements par exemple, il y a un champ considérable de développement d'activités et d'emplois.

C'est aussi faire avec ceux qui ne sont pas là, sortir du quant à soi de l'ESS. Il y a des stratégies d'alliance à développer sur les territoires et nous avons été très frappés dernièrement sur les convergences possibles avec les chambres de métiers et les artisans.

Jean-Philippe Magnen, élu pendant 13 ans à Nantes et Nantes métropole en charge de l'ESS

L'ESS est une économie territorialisée, transversale, horizontale, dans un pays jacobin, vertical, sectorisé. Nous parvenons à avoir sur certains territoires une coproduction réussie avec les acteurs. C'est une première avancée importante. Ce qu'on a mal réussi à faire et qui est encore un chantier, c'est la coordination entre collectivités, justement parce qu'on n'a pas simplifié le mille-feuille. Chacun veut sa politique. Si on est en subsidiarité et en clarification de compétences, s'il y a une vraie réforme territoriale, on pourra coordonner des actions où chacun sera à sa place de façon plus efficace pour le service public aux citoyens. J'aimerais qu'on ait ce chantier ensemble, notamment parce que le RTES rassemble les représentants de toutes les collectivités. J'ai été élu local pendant 13 ans et maintenant VP d'une région, et je vois bien comment ça peut se passer, y compris dans mon domaine maintenant qui est l'emploi et la formation. Nous avons par ailleurs très peu parlé de services publics. Alors que quand on parle de services à la population et de modernisation de services publics, l'ESS a son mot à dire. Les SIEG, par exemple, nous en avons parlé en France et au sein du RTES, de ces activités économiques qui ont une reconnaissance particulière autour de la question de l'utilité sociale et collective, ou de l'intérêt général. J'aimerais que vous nous en disiez un peu plus, on parle de mandatement spécial, donc de marché public, et d'une spécification particulière pour ces activités là, dont les activités de l'ESS.

Axel de Martene

La réponse est très claire. Au niveau européen, avec 28 pays qui n'ont pas tous la même tradition et notion du service public, les débats sont extrêmement vifs et depuis longtemps. Quand nous avons attaqué les questions de l'économie sociale et préparé le plan d'actions, nous avons vraiment travaillé l'ensemble des pays, et notamment les Français, pour articuler et clarifier les choses. Par exemple, quand on regarde ce qu'il se passe au Royaume-Uni en ce moment, les anglais sont très en avance sur le social business, sur l'entrepreneuriat social, avec un agenda extrêmement ambitieux de la part du gouvernement de David Cameron. C'est clairement assumé et revendiqué, ils ont besoin de déléguer une partie du service public à des acteurs privés ou semi-privés ou de l'économie sociale. Nous sommes très attentifs à ce que ce type de modèle soit ouvert pour ceux qui le souhaitent et qu'ils puissent préserver de vraies missions de services publics, une vraie reconnaissance là-dessus.



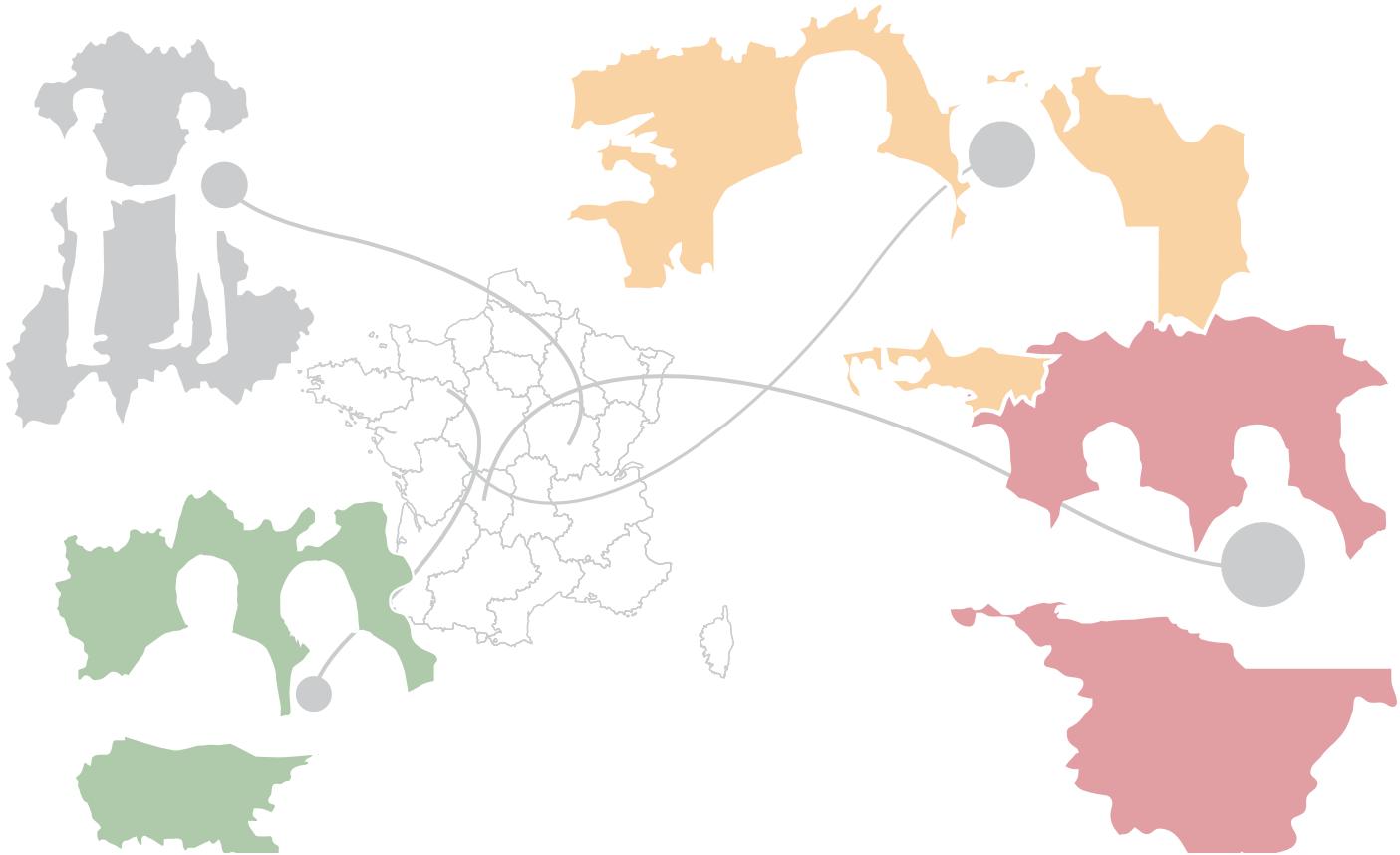


Table ronde 2

Renforcer la capacité de l'ESS à être vecteur d'équité territoriale

- *Témoignages introductifs, avec :* **Patrick Braouezec**, président de Plaine Commune, **Jean-Louis Chambon**, président de la Commission ESS du conseil général des Pyrénées Orientales, **Marie-Christine Guillemin**, vice-présidente déléguée à l'ESS et aux circuits-courts, conseil régional de Picardie, **Jean-Philippe Magnen**, conseiller communautaire délégué à l'ESS (jusqu'en 2014) Nantes Métropole, et **Thierry Du Bouëtiez**, conseiller spécial de la Commissaire Générale à l'Égalité des territoires (CGET).

Rôle et fonctionnement du Commissariat général à l'égalité des territoires

Thierry Du Bouëtiez, conseiller spécial de la commissaire générale de l'égalité des territoires (CGET)

Le commissariat général à l'égalité des territoires, créé il y a à peine trois mois, est une administration centrale de l'Etat, rattachée directement au premier ministre et mis à disposition des ministres concernés par les sujets qu'il traite, principalement le ministre chargé de la ville et le ministre de l'égalité des territoires.

Le CGET : un organisme d'articulation

Né de la fusion de la DATAR, de l'ACSE (l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) et du SGCI (secrétariat général du comité interministériel des villes), il regroupe, au sein d'un nouvel organisme, trois directions d'administration centrale : une direction de la ville et de la cohésion urbaine (avec les outils de la politique de la ville, ACSEC et SGCI, mais pas l'ANRU) une direction des stratégies territoriales et une direction du développement de la capacité des territoires. L'idée était d'avoir une approche à la fois sur les quartiers de la politique de la ville, sur les territoires à enjeux, ou fragiles (quartiers ou milieux ruraux) mais aussi des territoires qui comportent des enjeux importants comme la montagne, la mer... Ce qui est assez cohérent avec la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville : sur les 1300 quartiers délimités, un bon paquet sont en milieu rural ou semi-rural, des petites villes dans un environnement assez rural qui concentre des poches de pauvreté des centre-villes ou des quartiers quasiment à la campagne.

L'organisme est en train de se mettre en place, il est opérationnel mais reste à peaufiner dans son organisation, parce qu'il vient de cultures administratives assez différentes, et de visions et approches des territoires assez diversifiées. Et le tout dans un contexte politique et territorial fortement évolutif.

Le travail avec les collectivités locales

Le CGET ne gère pratiquement pas d'outils propres, mais des politiques interministérielles d'une part, et des politiques partenariales avec les collectivités territoriales, puisque nous sommes sur des sujets (aménagement des territoires, transports,...) qui ne concernent pas que l'Etat, mais aussi les collectivités locales.

Cet organisme essaie donc de regrouper tout ça dans un système de partenariat assez complexe à la fois à l'intérieur de l'Etat et avec les collectivités à échelle nationale et européenne.

Sur le développement économique, nous travaillons avec toutes les collectivités, sur le développement rural, avec les départements, sur les services aux publics, avec les intercommunalités, les départements et les établissements publics (pôle emploi...)

Nous avons trois types de contrats de dispositifs partenariaux :

- la nouvelle génération de contrats de ville avec une approche intercommunale, qui maintenant vont regrouper l'ensemble des questions qui concernent le développement des quartiers difficiles des villes, social, économique, emploi...
- les contrats de bourgs, qui sont nouveaux, qui vont concerner une cinquantaine de centre bourgs plutôt à la campagne,

• les CPER, sur des politiques structurelles plus lourdes, mais avec la fusion des Régions, des interrogations persistent sur la façon dont tout cela va s'articuler.

Logiquement, les organismes du type CGET viennent en complément de politiques de droits communs qui apportent l'essentiel des financements (par les ministères spécialisés, ou les organismes centraux).

La place de l'ESS

Nous avons une boîte à outils bien remplie, un ensemble de dispositifs à piloter, articuler, coordonner, qui croisent des champs territoriaux et des champs thématiques assez larges. Actuellement, nous sommes dans une situation de juxtaposition d'objectifs, de politiques, d'outils dont la cohérence n'est pas absolument évidente. Cet enjeu sera l'une des priorités qu'a fixée la nouvelle commissaire générale dans les mois qui viennent : celle de construire une stratégie d'intervention cohérente, de manière à définir les meilleurs outils, notamment sur le soutien à l'expérimentation, à l'innovation, à l'évaluation (nous fonctionnons beaucoup par appels à projets).

Le CGET traite de questions de transports et mobilité, enseignement supérieur, et recherche, le numérique, à la fois dans les tuyaux et dans l'usage, les services aux publics -avec un programme assez conséquent de développement de maisons de services aux publics-, les programmes LEADER en milieu rural, en lien avec le ministère de l'agriculture, la prime d'aménagement du territoire, la PAC, les clusters, les grappes d'entreprises, les pôles de compétitivité, les mutations économiques, avec notamment les restructurations de défense, les programme de revitalisation... Et l'ESS.

L'ESS, dans l'organigramme évolutif actuel, n'a pas été placée dans la direction qui s'occupe du développement économique et de l'emploi, mais dans le pôle égalité d'accès aux services publics et aux publics. Une chargée de mission est spécifiquement dédiée à ce sujet, et notamment sur les PTCE, et nous menons un travail de transversalité au niveau interministériel : l'ESS concerne le ministère de l'économie et des finances, le ministère du travail et de l'emploi (notamment pour l'IAE), le ministère de l'agriculture, qui a des dispositifs en milieu rural, la culture, le ministère de la ville... Ce qui est encourageant, c'est que quelque soit le ministère, lorsque nous souhaitons mettre en place quelque chose de nouveau sur l'ESS, il y a une curiosité, et maintenant des discussions entre les ministères sur le sujet. Il y a quelques années, nous n'étions pas très nombreux à défendre l'ESS, aujourd'hui, on sent un certain intérêt parmi les fonctionnaires, qui se disent qu'il y a quelque chose de nouveau et qui sort de l'ordinaire.

Cependant, on ne peut pas dire que ce soit la priorité, ni du CGET, ni dans l'ensemble des structures gouvernementales. L'ESS est encore un « supplément ». Nous n'avons pas encore bien défini comment l'articuler, sa place, sa stratégie, sa boîte à outils. L'acculturation de l'administration est vraiment en marche. Je pense que depuis très longtemps, l'Etat, les administrations financent des actions dans le domaine de l'ESS sans dire que c'est de l'ESS, je pense en particulier



à l'IAE où l'Etat est très présent sur les financements (ou l'était en tout cas).

Illustration de cette évolution favorable : la convention d'objectifs entre le ministre de la ville et le ministre de l'ESS (le ministre de la ville a signé avec tous les ministères de droit commun des conventions pour définir les manières de s'impliquer concrètement dans les quartiers). Cette convention est relayée par une convention entre le ministre de la ville et la Caisse des Dépôts, opérateur majeur sur ces questions, et dans sa dotation de 400 millions d'euros sur 7 ans, les crédits alloués à l'ESS occupent une part relativement importante sur les crédits à mobiliser.

Crise ou pas crise, l'ESS comme moyen de développement est aujourd'hui installée. Et l'administration a cette capacité d'absorber les choses. Il faut du temps à l'administration pour bien définir l'organisation, régler tous les problèmes inter ministériels... Et j'espère pouvoir y contribuer, de la place où je suis. Même si encore une fois, l'Etat là dedans, ce n'est qu'un partenaire parmi d'autres, il ne faut pas penser qu'il peut tout faire. Le projet de loi contribue au processus. C'est ancré, il y a une loi sur l'ESS, ça chemine, mais nous sommes au début du processus.

La coopération : les PTCE comme inspiration

Je pense que les PTCE sont le top de ce qu'on peut faire dans la méthodologie, dans leurs liens multiples avec l'économie classique, les collectivités locales, les centres de recherche, ... J'ai beaucoup oeuvré avec les autres ministères, à la demande du Labo de l'ESS, pour qu'on puisse faire un appel à projets sur les PTCE. Et la suite ? Je peux pas vous dire tout à fait la suite de l'histoire puisque ce n'est pas encore bien défini. Mais ce qui est intéressant, c'est que cette culture PTCE a bien infusé. Je craignais par exemple qu'au sein de la DATAR, qui était centrée sur les pôles de compétitivité, les PTCE soient regardés un peu bizarrement. Mais j'ai constaté que non.

L'Appel à projet est en train de se mettre en place, et parallèlement, avec le secrétariat général de la modernisation de l'action publique, nous avons immédiatement mis en place un système d'évaluation. Je trouve cette démarche PTCE vraiment intéressante : à l'origine, elle vient de la société civile, donc portée par le terrain, ensuite par les collectivités locales, avec des réflexions universitaires, une méthodologie, et a été ensuite transférée vers les pouvoirs publics. Jusqu'à ce que 4 ministères s'associent au projet. Si l'on pouvait toujours fonctionner comme ça, ce serait mon rêve...

L'articulation des niveaux de collectivités

Enfin, je pense que sur la question d'ESS et d'égalité des territoires, il est vraiment indispensable de travailler en inter-collectivités publiques, Etat, Région, Départements, EPCI, tant au niveau national qu'au niveau local. Cette manie de l'appel à projets, c'est bien, mais quand sur un même territoire cohabitent un appel à projets de la région, un appel à projets du département, un appel à projets de la communauté d'agglomération, et un appel à projet de l'Etat... C'est quand même un petit peu compliqué pour celui qui veut déposer une réponse ! Je plaide et plaiderai pour la mise en oeuvre d'appels à projets communs. Il n'y a pas besoin de faire un tas de loi sur les compétences pour se mettre autour de la table et définir les manières de se coordonner

intelligemment entre différentes collectivités. Ou au moins mettre en place des comités locaux de soutien aux initiatives innovantes : tous les financeurs se mettant autour de la table pour recevoir les porteurs de projets et chacun définissant les manières de les financer.



Rééquilibrer territoires ruraux, péri-urbains et urbains : l'exemple des fabriques

Marie-Christine Guillemin, Vice-président du conseil régional de Picardie en charge de l'ESS, du commerce équitable, et des circuits courts.

Ce matin nous avons parlé d'historique ; l'ESS en Picardie a démarré au XIX^{eme} siècle avec l'expérience du familistère de Guise, dont on peut être fiers.

Rééquilibrer les territoires

La Picardie est une région très disparate, entre le sud de la Picardie, le Nord, l'extrême nord et l'extrême est. Ce rééquilibrage des différents territoires de notre région rend difficile la mise en place de notre politique en général et de notre politique ESS en particulier.

Face à ces disparités, en 2009, nous avons construit un plan de développement de l'ESS avec deux objectifs principaux : le décloisonnement et le changement d'échelle. Dès la signature du plan de développement, nous avons prévu de nous retrouver régulièrement avec différents acteurs pour faire le point. En 2010, nous avons organisé des assises sur une année entière : plus de 250 acteurs (collectivités, associations, bénéficiaires...) se sont réunis en ateliers avec comme objectif principal de mettre en place un plan opérationnel. Et j'insiste sur le côté opérationnel. Notre objectif était de prendre des décisions pour avancer le plus vite possible avec ce souci de rééquilibrer les différents territoires de la Picardie. Nous avons dans notre région de très beaux exemples d'ESS : la Maison de l'économie solidaire dans le Beauvaisis par exemple, qui a un rayonnement au delà de la région. Mais ce sont des projets ponctuels : notre objectif étant de rééquilibrer les territoires et de favoriser le travail en transversalité et en décentralisation.

Les « fabriques picardes »

Accompagné par l'Avise, nous avons travaillé pendant les assises avec l'Etat et la CRESS sur un projet collectif pour atteindre ces objectifs. Nous nous sommes dirigés vers les Fabriques, en pointant des parties qui ne nous convenaient pas en Picardie et celles que l'on trouvait intéressantes. Nous avons mis en place une méthodologie de façon très collaborative, que nous avons appelée "la fabrique à initiatives picardes". C'était du sur-mesure, à la fois dans la construction mais aussi dans la mise en place sur les territoires, de façon à être adapté aux problèmes locaux.

Nous avons lancé un appel à candidatures pour expérimenter cette méthode et 5 territoires ont répondu à l'appel. L'objet était d'avoir sur des territoires multiples volontaires (dont beaucoup de communautés de communes mais pas seulement) un référent qui pouvait être un organisme, un réseau (boutique de gestion, CAE...)... La CRESS coordonnant, au sein de ces fabriques, le travail collaboratif. Se sont ainsi mis autour de la table tous les financeurs ; les collectivités locales volontaires comme celles à proximité, pour mettre en place un écosystème favorisant le développement ou la création des projets.

5 fabriques picardes sont actuellement en expérimentation. Nous sommes en train de réaliser une évaluation des deux premières années pour déterminer la suite, car d'autres territoires se montrent intéressés. Est-ce que cette fabrique à initiatives picardes est bien adaptée au développement des territoires ? Est-ce qu'il faut changer certaines choses ? Lesquelles ? Comment ? Objectif : trouver une

méthode pour essaimer tout en laissant les territoires faire du sur-mesure... Nous avons pris les questions les unes après les autres pour les développer dans un cahier des charges.

En Picardie, nous avons ce qu'on appelle « les nouvelles campagnes » : des zones en cours d'urbanisation, entre le rural et l'urbain, où s'installent des populations, souvent pour raisons professionnelles, qui ont un gros besoin de services publics, de commerces de proximité, de transports.... Dans ces nouvelles campagnes, l'ESS a toute sa place, et ces fabriques sont certainement (même si l'évaluation n'est pas terminée) l'une des méthodes pour travailler en transversalité avec l'aménagement du territoire, la politique de la ville... L'un des socles des fabriques est de mutualiser de façon transversale mais également verticale, de manière à avoir un développement harmonieux de certains territoires.

Dans les programmes opérationnels européens 2014-2020 existe un outil, les ITI, les Investissements territoriaux intégrés, qui permettent de financer des territoires sur lesquels des actions sont mises en place, qui n'ont pas forcément une grande ampleur mais qui sont réalisées dans le cadre d'une stratégie globale. C'est l'esprit des fabriques.

En Picardie, nous n'avons eu qu'un PTCE labellisé, la maison de l'ESS dans le Beauvaisis, qui est un très bel exemple de coopération. Les personnes qui le portent sont aussi à l'origine de l'institut Godin; ce centre de recherche et de transfert de pratiques solidaires, et d'innovation sociale qui a beaucoup travaillé avec les universitaire et des doctorants sur les pratiques solidaires pour élaborer les fabriques picardes. Nous faisons en sorte de pouvoir nous servir de cette mutualisation des fabriques, de ce terreau, pour ces PTCE.



La collectivité, facilitatrice de la coopération

Jean-Louis Chambon, vice-président du conseil général des Pyrénées Orientales et maire de Canohès (6000 habitants)

Les Pyrénées orientales représentent 226 communes, 470 000 habitants, la plus petite commune en comptant 30, la plus grande 120 000. C'est un département rural mais avec une ville centre, Perpignan. Cette ville compte deux zones de sécurité prioritaires, et dans certains quartiers, 50 % de jeunes de moins de 26 ans qui n'ont pas d'emploi. Dans un contexte de réformes territoriales, il ne faut pas oublier que le département est fédérateur, médiateur, facilitateur d'une ESS, que c'est lui qui s'intéresse, au fin fond de la vallée, aux initiatives locales. Nous travaillons depuis des années avec les communes, les intercommunalités, les pays ; l'ESS est ancrée dans ce territoire. Elle l'est pour plusieurs raisons : nous avons une économie majoritairement présentielle, de nombreuses TPE avec une viticulture et un tourisme qui vacille. Avec un taux de chômage aujourd'hui important. Il est urgent que les collectivités s'unissent, partagent, réfléchissent, consolident l'emploi pour faire diminuer ce chômage.

Favoriser les rencontres et la transversalité

Nous avons une commission ESS et nous avons aussi un pôle dédié dans le cadre de la direction de l'économie, un pôle qui a comme objectif de coordonner, d'animer et de travailler dans la transversalité. Grâce à ce fonctionnement, nous avons créé un réseau de partenaires original puisqu'il est public-privé, avec la CRESS, les chambres consulaires, les acteurs qui assurent l'accompagnement technique et financier mais aussi des entreprises ordinaires privées qui viennent travailler avec nous pour promouvoir une autre manière d'entreprendre, privilégier les initiatives innovantes et mettre l'humain au cœur de nos soucis et initiatives. Nous accompagnons ces acteurs à travers des projets personnalisés, nous expérimentons, fabriquons de nouveaux modes de faire de l'action publique. Pour cela, nous mettons en place des dispositifs, en créant par exemple des petits déjeuners de l'ESS, thématiques, sur l'ensemble des territoires, où l'on traite de transition énergétique comme de gouvernance de cette économie. Parce que l'ESS est une vraie économie, et il lui faut une bonne gouvernance, des budgets et de la gestion. Lors de ces petits déjeuners, sont invités les associations, les partenaires locaux, politiques... Leur finalité : rassembler, créer des rencontres et des liens. Car le monde de l'ESS est quand même très émietté. Pour le fédérer, il faut se retrousser les manches. L'association locale ne se préoccupe pas forcément de l'association d'à côté. Il faut une collectivité, en l'occurrence le conseil général, qui a ce souci de rassembler, pour faire en sorte que les acteurs soient autour d'une table et échangent.

Fomation, échanges et coopération

Le conseil général n'est pas l'instigateur : il s'appuie sur des propositions de projets des tissus associatifs ou coopératifs. Nous sommes facilitateurs.

L'un de nos objectifs est de rendre les acteurs de l'ESS plus professionnels. En ce sens, nous avons créé des cycles de sensibilisation de 4 jours par an et avons créé avec l'Université une

formation « Gestion de projets dans l'ESS » de 250 heures par an et qui rassemble en général une vingtaine de participants.

Ce matin, nous disions que l'ESS n'était pas seulement une économie de la réparation. Nous sommes persuadés que l'ESS n'est ni une forteresse, ni une chapelle, qu'elle doit créer des passerelles avec l'économie « classique ». Nous avons ainsi créé un club qui s'appelle RSE « responsabilité sociétale des entreprises », dans lequel on trouve des entreprises d'ESS et des entreprises « ordinaires » qui échangent des pratiques, des expériences, développent des coopérations, ... Il faut que l'économie ordinaire s'imprègne des valeurs de l'ESS. Sur les gouvernance, sur les rémunérations, ... Car l'un des paris de l'ESS c'est aussi ça : contaminer l'économie « classique » de certaines valeurs.

Par ailleurs, la collectivité incite les sociétés coopératives à se transformer en SCIC. Nous avons plusieurs exemples : Catalogne abattage, une associations d'abattoirs qui s'est développée en SCIC et dans laquelle la collectivité est actionnaire, et Ecocup, une structure qui fabrique des verres non jetables et emploie aujourd'hui 120 salariés (contre 35 au démarrage). 120 salariés dans une ville de 8000 habitants, c'est un bel exemple de développement de l'ESS, et de développement économique tout court.



L'intercommunalité : coopérative de villes

Patrick Braouezec, président de Plaine Commune

Plaine Commune est un territoire qui a été marqué par les grosses industries : il a été le plus grand bassin industriel européen pendant 3 décennies, jusqu'au milieu des années 60, et son déclin a amené des friches industrielles et des traumatismes urbains et humains. C'est peut-être à partir de là qu'une réflexion nouvelle est apparue sur ce type d'économie. Dans le milieu des années 80, on a eu l'intuition qu'il y aurait un renouveau économique traditionnel, et qu'il fallait diversifier les types d'économie, avec une économie plus endogène. Cette idée a grandi au fil du temps.

Car, qui dit crise, dit mutation non anticipée. Si on étaient capable d'anticiper bien en amont les mutations, il n'y aurait peut-être pas de crise. En tout cas, elle ne serait pas vécue comme elle vécue, de manière très dure par les populations. Mais quand la crise est là, on cherche tous d'autres manières, d'autres alternatives, des solutions... Des alternatives politiques, mais aussi des alternatives concrètes et dans le court terme. Une des pistes qui s'est ouverte à nos yeux le plus vite a été celle de faire appel aux dynamiques locales, avec cette volonté de dire « on ne sera pas soumis, ou moins fortement aux aléas de l'économie de marché ». On attend encore de mesurer les effets de la crise de 2008, qui a encore plus peut-être fait douter sur les capacités de cette économie de marché et des politiques en général d'anticiper sur de nouvelles crises et a peut-être renforcé cette idée de ne pas tout attendre d'un Etat providence, du marché, mais de s'appuyer sur les collectivités territoriales qui jouent le jeu pour promouvoir ce type d'économie.

Un territoire à l'ESS bien ancrée

Aujourd'hui, Plaine Commune, ce sont 2 PTCE "labelisés", et 900 à 1000 entreprises de l'ESS (avec une progression moyenne de 20 % en 2 ans) sur des domaines très divers mais avec deux axes forts : le social, et -en lien avec le contrat de développement territorial signé avec l'Etat et sa convention spécifique quadripartite avec la Région et le conseil général- la culture et la création (qui représente 180 entreprises de l'ESS). Tous les ans, nous organisons d'ailleurs une foire de l'artisanat et des savoir-faire et nous travaillons sur l'installation d'un lieu pérenne mixant art, création et nouvelles technologies (fab lab, coworking...) qui puisse être en accord avec l'évolution des modes de travail.

Nous avons également une association, Plaine commune promotion, qui regroupe des grandes entreprises, des universités, et des entreprises diverses, et notamment des entreprises liées à l'ESS. Et ce qui est important, ce sont les passerelles entre ces grands groupes et ces structures. Par exemple, une 3ème filière se développe sur notre territoire : la restauration, et notamment la restauration multiculturelle, avec des structures de l'ESS qui proposent des petits déjeuners, déjeuners, diners à des grands groupes... Quand on a la chance d'avoir 136 nationalités différentes sur un territoire, ça serait un peu bête de se priver de ce que ça apporte en termes de diversité culturelle et notamment dans tout ce qui est gastronomie.

Le travail en intercommunalité

La densité et la cohérence du travail de chacune des communes amène ce réseau solidaire, amène des projets d'habitants. C'est aussi un moyen de donner des perspectives à des jeunes qui ont des idées, des envies, un peu de savoir faire et qui veulent les mettre en pratique. Au départ, chaque ville travaillait ainsi individuellement, et en 2000, lors de la création de la communauté d'agglomération, la coopération est devenue l'un des axes prioritaires. Axe qui a abouti en 2005 à une convention triennale avec la région, convention reconduite deux fois, et complétée par des appels à projets.

La question est : est-ce que ce travail va pouvoir se poursuivre dans les années qui viennent ? Quelles vont être les compétences des intercommunalités ? Des communes ? Quels seront leurs moyens respectifs ? Ce sont de vraies questions. Dans tous les cas, nous continuons le combat mené sur le plan de l'agglo, avec l'idée que de toute manière, le travail que l'on fait sur ces questions d'ESS est important.

Je préside une agglomération qui fonctionne comme une coopérative de villes : on ne peut pas prendre une décision au niveau du conseil communautaire qui soit contraire à l'avis du conseil municipal de la ville concernée. Et nous avons toutes les couleurs politiques : communiste, socialiste, droite, écologiste. On ne peut pas mieux rêver pour avoir une diversité.



Les pôles de coopération : montrer par l'exemple

Jean-Philippe Magnen, conseiller communautaire délégué à l'ESS (jusqu'en 2014) Nantes Métropole

Depuis le début des années 2000, nous avons mis en place une politique de développement de l'ESS en nous appuyant entre acteurs et politiques.

Les réformes et l'équité territoriale

Le terme le plus important dans l'atelier de cet après-midi, c'est « équité territoriale », parce que l'ESS prend en compte la différenciation des territoires et des projets. Le problème est que le terme d'égalité territoriale induit que chaque territoire serait égal à un autre, et qu'on devrait uniformiser les démarches. Ce n'est pas l'enjeu et l'esprit dans lequel vous travaillez au CGET, je trouve que le terme d'équité, de cohérence ressemble bien à l'ESS.

La question de la réforme territoriale a été prise à l'envers par l'Etat. Si l'Etat s'était inspiré des dynamiques territoriales portées par l'ESS, il aurait commencé par réfléchir à ces différenciations des projets des territoires. Quand aujourd'hui on ne parle que des territoires institutionnels, même nous, nous sommes déformés par ça. Or, l'ESS fonctionne sur les territoires de projet et sur les territoires de vie. Et ils sont différents en fonction des territoires et en fonction des projets et acteurs.

L'Etat n'a pas non plus commencé par la mise au clair des compétences en subsidiarité entre les niveaux territoriaux. Il y a deux lois en France dont on ne parle pas dans cette réforme territoriale et qui existent : la loi sur les Pays (La loi Voynet) et la loi sur les intercommunalités (la loi Chevènement). Toutes deux datent de 15 ans et auraient pu être mises en application. Elles l'ont même été sur certains territoires, la Bretagne par exemple a développé énormément ces politiques des Pays. Dans ces pays, on retrouve des territoires de vie, des territoire de projets, qui s'inspirent beaucoup d'ailleurs de la façon dont se maillent les réseaux de l'ESS aujourd'hui. Quand on parle d'équité et de cohérence territoriale, nous avons des outils en France : passons le message que ces lois là peuvent être mises en application ou au moins en débat par rapport à la réforme territoriale. C'est comme ça qu'on arrivera à changer les dynamiques sur les territoires.

Nantes a fait partie des villes comme Lille, Toulouse, d'autres, qui ont dynamisé une logique de territoires qui se sont emparés des projets de l'ESS. C'est l'entrée territoriale qui a prévalu. Après, à partir de ces entrées territoriales, nous avons rassemblé les acteurs pour porter les dynamiques et les projets.

Montrer la transversalité de l'ESS

À mon arrivée, l'ESS était connue mais sectorisée. Elle était vécue par entrée (et on voit bien l'ambiguité encore aujourd'hui au CGET) : soit l'entrée "territoire spécifique", soit "publics spécifiques", ou les deux... La première des constructions a été de montrer que l'ESS faisait partie de l'économie du territoire. Il a fallu 4-5 ans pour pouvoir inscrire réellement l'ESS dans le schéma de développement économique de l'Agglomération. Aujourd'hui c'est acquis. Mais c'est encore inhérent dans beaucoup de territoires, on dit "l'ESS, c'est pour les pauvres, ceux qui ne vont pas bien, les territoires en crise..." Il faut réussir à faire passer le message que l'ESS est sur une approche plurielle de l'économie avec des valeurs, des pratiques. Et ensuite, il faut l'inscrire

par des projets, montrer par la preuve que ça peut créer de la richesse, que ça peut créer de l'emploi, de la dynamique sur le territoire. Et dans tous les domaines de compétences de l'agglomération. Il y a certes l'enjeu de faire apparaître l'ESS, d'avoir un budget, une délégation,... Mais cela ne suffit pas.

Nous avons par exemple inscrit l'ESS dans la politique d'agglomération des déchets. Dans la filière du réemploi, dans le schéma directeur de gestion des déchets de l'agglomération, sur l'habitat, avec le volet habitat participatif et coopératif qui est inscrit dans le schéma et dans le plan local de l'habitat. Dans les transports et la mobilité urbaine... Pour montrer que l'ESS a du sens sur le territoire, et qu'elle crée de la richesse, elle doit s'inscrire de façon transversale et concrète dans les politiques publiques. Montrer qu'en période de crise, les projets de l'ESS sont encore plus intensifs en création d'emplois et résistent mieux.

Un pôle de coopération et d'innovation sociale

En 2006, nous avons co-construit avec 400 acteurs de l'agglomération, un grand événement : nous étions 30 000 sur l'île de Nantes, le futur écoquartier où est aujourd'hui le pôle. Un événement pour montrer comment concrètement l'ESS apporte des services, des produits et biens du quotidien pour les habitants. Tout n'a pas fonctionné, mais cet événement a permis d'inscrire l'ESS un peu plus largement. Après, nous avons continué la politique publique ; il a fallu convaincre des élus, avancer par étape.

Ces démarches ont effectivement abouti à la création et la construction d'un pôle de coopération sur l'île de Nantes, un grand projet urbain de l'agglomération nantaise qui comprend différents pôles d'activités. Celui qui concerne l'ESS s'appelle le Solilab et s'étale sur 9000 m², emploie 135 personnes, regroupe 35 à 40 structures. Il est soutenu par l'agglomération, la société d'aménagement portant le projet immobilier, et s'inscrit dans le projet politique. Des territoires ont commencé par créer un lieu, nous avons choisi de créer une démarche, une co-construction avec les réseaux. Ce pôle de coopération n'a pas été retenu dans l'appel à projets du ministère. C'est dommage car il est assez exemplaire sur la co-construction entre acteurs et entre une collectivité et des acteurs de la société civile.

Thierry Du Bouëtiez

Il n'y a pas pour le moment un label national PTCE officiel, il y a eu un appel à projets et une réponse à un appel à projets. Il a donc fallu faire des choix, avec une enveloppe limitée : le parti pris choisi a été d'être sélectif pour pouvoir financer sérieusement les projets retenus. Nous avons générés des frustrations, même du côté des fonctionnaires qui ont travaillé sur cet appel. Ce que j'espère, c'est qu'on va pouvoir en remettre une louche, mais je ne m'avance pas parce qu'il n'y a pas d'arbitrage pris sur ce sujet.



Échanges avec la salle

Patrick Braouezec

Cette question du territoire est importante. Quels est le territoire pertinent ? Les Pyrénées Orientales comptent 470 000 habitants, on est à peu près équivalent à l'agglomération Nantaise. Si seul le critère d'habitants est pris en compte, alors, autour de 500 000, je pense que c'est la bonne dimension. Je pense qu'il faut qu'on s'appuie véritablement sur les dynamiques territoriales. Il y a des territoires qui se sont constitués qui ont des dynamiques propres, et c'est sans doute autour de ça qu'il faut qu'on construise la bonne carte institutionnelle. Et la question des compétences.

Il ne faut pas que les zones rurales ou plus isolées soient absorbées ou qu'elles disparaissent mais qu'elles soient peut-être identifiées aux agglomérations. On se bat sur l'idée que la métropole du Grand Paris ne soit pas une conception de nouveau radio-concentrique et très centralisatrice mais qu'on s'appuie justement sur la polycentralité et sur les dynamiques de territoires. Ce qui est très important aujourd'hui, c'est que chaque citoyen appartienne à un endroit qui compte, à un endroit identifié avec ses spécificités, ses particularités, ses dynamiques. Dans les coins les plus retranchés de la ruralité, il faut s'appuyer sur ces spécificités, les relier à une identité plus vaste mais identifiée. Ce qui est très important, c'est ce lien. En milieu urbain, bien souvent on reproche aux jeunes, quand on leur demande où ils habitent, ils répondent bâtiment 3, escalier 5. C'est leur première identité. Mais ils peuvent être aussi dyonisiens, s'ils habitent St Denis, "plaine communards", et puis habitant de l'Ile-de-France et soutenir la France et l'Algérie et avoir les deux drapeaux ! Je suis intimement convaincu qu'il y a une nécessité à ce qu'on ne tue pas toutes les dynamiques personnelles, en lien avec les autres. L'articulation entre les initiatives individuelles personnelles et le commun est importante. Et appartenir à un endroit qui compte, c'est très important.

Cyril kretzschmar

Ce matin, nous avons beaucoup parlé des collectivités, de leur rôle, des habitants un peu (pas assez), mais nous n'avons pas du tout parlé de l'État. Nous avons l'impression que l'Etat n'a pas engagé une réflexion totalement approfondie sur sa propre organisation territoriale. Or au titre de l'économie sociale, cette question n'est pas anodine. Les porteurs de la dynamique de la politique nationale pde l'ESS, qui seront-ils demain ? Que vont-ils faire ? Et quels partenariats ?

J'étais en phase avec ce que disait Jean-Philippe Magnen sur l'équité et la coopération. La réforme qui nous est soumise est effectivement peu inspirée par les valeurs de l'économie sociale. Nous avons l'impression que ce qui est important, c'est la distinction entre les acteurs, ce qui va les séparer, plutôt que ce qui va les réunir. En matière de développement économique territorial, ce qui est important n'est pas le forcément le stock, c'est le flux. C'est la capacité des acteurs à être en relation les uns avec les autres. Les délimitations territoriales sont donc très relatives. Ce qui fait sens commun entre les personnes, c'est de moins en moins des définitions d'espaces, de plus en plus des définitions de projets. L'économie sociale est forte de cette capacité à construire ce projet ensemble, à créer de la valeur sociale et économique à travers des projets, à pousser la transversalité, faire en sorte que celui qui s'occupait traditionnellement de l'économie d'un côté, du social de l'autre, des espaces, des infrastructures, de la culture, du sport, de l'environnement... aient à travailler ensemble.

Alors, c'est complexe, nous devons certainement progresser au regard de ce que nous diront demain les expériences d'économie sociale par rapport à cette réforme territoriale.

Muriel Jean, consultante

J'ai un attachement particulier aux territoires outre-mer. Ces territoires où l'ESS n'est pas un choix mais une nécessité, une question de survie. Le chômage, les problèmes environnementaux, ils aimeraient déjà être au niveau des territoires métropolitains. Ce serait déjà une grande avancée.

L'ESS se déploie dans tous les domaines d'activités, et est un vecteur d'équité territoriale par principe. Par principe, elle est sur l'emploi local, sur la valorisation des possibilités qui se font sur place. Et les élus peuvent accompagner une meilleure coopération entre les acteurs, permettre une coopération entre eux et leurs services des différentes collectivités. Aujourd'hui, malheureusement, un certain nombre d'acteurs sont en concurrence, pas par principe et valeurs de base, mais parce qu'on les a mis en concurrence sur les financements à cause de la manière dont ils sont financés. J'ai l'impression qu'on prend le problème à l'envers. Le PTCE est une finalité d'un certain développement de coopération dans certains territoires. Tous les territoires ne sont pas au même stade de développement. Tous les acteurs de terrain sont volontaires souvent pour mieux travailler ensemble, mieux travailler avec les collectivités mais n'ont pas toujours les moyens de le faire. C'est peut-être aussi le rôle des collectivités d'accompagner et de faciliter cette coopération.

Fabienne Renaud

Le droit d'expérimentation des territoires doit être mis en avant. La région Pays de la Loire accompagne par exemple 5 PTCE et des coopératives jeunesse (une existante et 2 en gestation). C'est un appel : laissez nous cette capacité d'innovation. Je voulais à ce sujet remercier le RTEs qui a su porter notre parole dans l'élaboration de la loi. Si la législation et les dispositifs nationaux ne prennent pas en compte nos aspirations qui sont tout simplement l'expression de nos entreprises et de nos citoyens, on va droit dans le mur. Peut-être met-on le doigt sur l'ESS en période de crise parce que ne sachant plus comment faire, on se rappelle que cette économie fonctionne, qu'elle a fait ses preuves. C'est comme les femmes en période de guerre, elles sont bien bonnes à fabriquer quand les hommes sont au front et ramenées dans leur foyer quand les hommes reviennent. Je pense que l'ESS a une vraie place dans l'économie et qu'elle ne doit pas partir dans l'ombre aussitôt que ça va mieux.

Dans une société où la sinistrose se conjugue au quotidien, l'ESS c'est aussi l'innovation, et pas que l'innovation sociale. Et notre rôle est justement d'accompagner ces territoires, ces entreprises, ces initiatives de groupe d'entreprises. Dans l'artisanat, le commerce... Et d'accompagner aussi des initiatives mixtes. La Région Pays de la Loire, via un dispositif, qui s'appelle 500 projets pour un territoire, accompagne par exemple financièrement la mutualisation d'investissement des entreprises et leur développement.

Il faut rester optimiste, vigilant mais optimiste, les politiques ESS de demain s'inventent aujourd'hui. J'ai grand espoir dans le renouvellement des élus que je vois aujourd'hui dans le RTEs.



Sarah Pecqua, chargée de mission au CELAVAR, coordination associative de développement durables des territoires ruraux

Je suis très contente de voir l'évolution entre ce matin et cette après-midi. Ce matin, vous parliez de pauvres territoires ruraux et cet après-midi, vous les avez évoqué comme des lieux d'invention et de créativité. Nous en sommes persuadés au sein du CELAVAR. Et nous le défendons. J'ai aussi un commentaire plus général sur les lois de réforme territoriale, ce matin, j'y ai été sensible, on mettait cette réunion sous le signe de Michel Dinet et je pense que l'un des derniers combats qu'il a eu l'occasion de mener, c'est justement sur cette question de la participation citoyenne et son articulation avec la loi. Enfin, quelle est l'articulation sur le territoire picard entre les fabriques et les dispositifs d'appui à la vie associative ?

Marie-Christine Guillemin

Les fabriques picardes sont une méthodologie dont l'objectif est de créer un éco-système qui va permettre à des projets d'éclorer. Des projets qui répondent bien sûr à des besoins du territoire. Et pas forcément portés par des associations : la réponse peut être portée par une entreprise qui n'est pas étiquetée entreprise de l'ESS. L'accompagnement a été mis en place pour que les territoires qui ont peu de moyens financiers, mais qui ont des moyens humains puissent éclorer, faire éclorer ou développer leur projet. Un exemple qui a résulté des fabriques : un pôle d'innovation sur la gestion des espaces verts. Au sein de la Fabrique étaient présents une offre de formation sur le développement durable dans la gestion des espaces verts, des acteurs en SCOP, et des collectivités avec des chantiers d'insertion ou des entreprises d'insertion pour gérer ces espaces verts. Les trois entités ont travaillé ensemble et ont développé ce pôle d'innovation. Nous accompagnons de façon à faire éclorer et ensuite, ça débouche et permet de déboucher sur un PTCE ou sur autre chose, en collectif. Enfin, sur les 5 fabriques que nous avons mis en place de façon expérimentale en Picardie, sur 5 territoires très différents, la fabrique qui nous surprend le plus dans son cheminement, dans sa progression, dans l'éclosion des projets et la participation des bénéficiaires, c'est une fabrique qui se trouve sur un des territoires de Picardie le plus défavorisé. Et c'est vraiment une réussite.

Marc Godefroy

Je suis maire d'une petite commune, Conseiller général, président d'une petite intercommunalité, et conseiller communautaire délégué à l'ESS sur une grande intercommunalité. Le territoire n'est ni une notion géographique ni administrative, c'est la dimension du réseau dans lequel l'action prend son sens. Un territoire, c'est un réseau. Une même personne peut appartenir à un réseau local, institutionnel, d'action. Si j'ai insisté sur ces multiples casquettes d'élu, c'est que évidemment mes territoires de prédilection ne sont pas les mêmes suivant le problème auquel je m'intéresse. Le rôle de l'élu est d'être en permanence l'animateur, le facilitateur du réseau dans lequel l'action prend son sens. L'élu n'est pas un représentant, c'est un animateur, un entraîneur. Je ne vois pas si je suis plus efficace en tant que maire, ou en tant que conseiller général ou que conseiller délégué à l'ESS, je vois que sur ces trois réseaux, j'ai des capacités d'animation différentes de réseaux différents. Et les capacités de coopération entre les collectivités sont le nœud du problème. La réforme territoriale n'est pas une réforme territoriale, c'est une réforme administrative. À chacun des niveaux d'institution, mairie, département, région, on gère

une administration. Mais les projets que nous gérons n'ont pas un caractère administratif, ce sont des réseaux, qui vont avoir besoin de l'administration locale, de l'administration départementale, régionale suivant la nature du problème qu'ils abordent.

La compétence en matière de développement économique est partagée à toutes les échelles. Et l'ESS en est l'illustration complète. C'est bien la qualité du projet du réseau qui fait le projet de l'ESS, c'est un projet qui ne peut pas être individuel. C'est vraiment un projet collectif. Mais ce projet collectif aura des appuis de différentes échelles administratives. Ne cherchons pas le Graal à travers une réforme territoriale qui donnerait raison à l'un contre l'autre.

Patrick Braouezec

Je suis assez d'accord sur le rôle de facilitateur de l'élu. Animateur, je suis pas certain que ce soit à lui d'animer. Je ne voudrais pas réduire le rôle de l'élu à cela. Pour moi, le rôle de l'élu et du politique est d'être porteurs d'objectifs, de vision politique, et je pense qu'on en manque beaucoup aujourd'hui. Parce que nous sommes dans une perte de sens qui, de toute manière, a des conséquences sur l'élu animateur. Je suis assez d'accord sur les territoires à géométries variables, en fonction des compétences, des sujets... Selon les sujets, nous travaillons avec des collectivités et des réseaux différents.

Sur la place du citoyen, nous sommes de plus en plus interpellés directement, et c'est positif, par l'Etat. Nous avons été identifiés comme l'un des 20 contrats de ville expérimentaux en France et nous mettons en place ces nouveaux contrats de ville avec les conseils citoyens. C'est une dimension que certaines collectivités avaient déjà prise en compte, notamment par des pratiques de démocratie participative, c'est plutôt une bonne chose de les revisiter et les revivifier. Il ne faut surtout pas réduire l'ESS au domaine du social et de la solidarité. J'ai été très attentif à ce que vous disiez sur les start up, sur notre territoire, nous avons un très bel exemple : il y a une quinzaine d'années, 5 gars sont arrivés à Saint Denis, et ont créé une petite start up. Leur idée : donner une deuxième chance de vente aux invendus. Et c'est comme ça qu'est né Vente privée.com. Ils étaient 5, ils sont plus de 3000 aujourd'hui. Ce qui veut dire qu'au travers d'intuitions, d'entreprises qui ont des intuitions sur la façon dont on peut créer des richesses, il y a sans doute un vrai potentiel.

Guy Bonneau, VP du CG Essonne

L'Essonne est un département de la grande couronne parisienne, qui a à la fois des parties très rurales et des parties très urbaines. Je suis en charge de l'ESS. La question de l'équité territoriale est une question de politique générale. Les politiques ESS pourraient y contribuer, mais je ne pense pas qu'il faille mettre sur le dos de l'ESS le fait de résoudre les questions d'équité territoriale. Dans le département où je suis, il y a des territoires où il y a des initiatives en matière d'ESS, mon rôle, je ne sais pas si c'est animateur, si c'est stimulateur... Evidemment, il y a des territoires où j'aimerais bien qu'il y ait plus d'initiatives, mais ce n'est pas le département qui va le décider, ni les régions. En tant que VP en charge de l'ESS, je ne me sens pas particulièrement responsable de la question de l'équité territoriale.

Thierry Du Bouëtiez

Vous avez raison. Cela rejoint la vision du CGET de dire que l'ensemble des politiques publiques doit contribuer. L'ESS étant l'une d'entre elles par son ancrage territorial local, partant d'initiatives de terrain fortes.



Patricia Eon, directrice de la CRESS Midi Pyrénées

Nous n'avons pas évoqué les outils utilisés par la plupart des CRESS et le CNCRES que sont les observatoires de l'ESS. Dans ces travaux, nous mesurons le poids économique de l'ESS par territoire. Ce matin, nous avons parlé de diagnostic, d'aide à l'action, d'aide à la définition de politiques, voire d'aller sur des pôles ESS. Nous avons fait une étude assez fine par département et par intercommunalité : sur certaines d'entre elles, le poids de l'ESS en matière d'emplois et d'établissements est de plus de 30 % voire 50 % dans les territoires ruraux. Cela aurait été intéressant d'utiliser ces outils pour nourrir la réflexion de cette journée.

Frédérique Rimbaud, déléguée générale de la fondation RTE

Il existe un mouvement d'autres acteurs en faveur de l'ESS : les fondations, dans des entreprises qui sont engagées dans le mécénat et qui sont convaincues que l'ESS est un facteur voire un moteur de changement d'échelle pour le développement des territoires. Le RTE, le réseau de transport d'électricité, a justement pour mission de contribuer à l'équité territoriale. Ce sont les autoroutes et les routes nationales de l'électricité. Et du fait de cet ancrage territorial, l'entreprise est impliquée, aux côtés des territoires dans le cadre de leur développement. Quand RTE s'est engagée dans le mécénat, son choix a été le développement durable sur les territoires ruraux ; 90 % de nos ouvrages étant en milieu rural. Récemment, nous nous sommes positionnés en faveur du soutien à l'ESS comme un facteur de développement des territoires ruraux. Ce n'est pas l'unique, mais c'en est un d'importance. Nous sommes d'ailleurs attentifs, lorsque nous soutenons des projets, aux acteurs qui les soutiennent déjà, dans lesquels nous retrouvons d'ailleurs les collectivités territoriales. D'ailleurs, les projets que nous soutenons et qui ont une pérennité sont ceux qui ont su fédérer les collectivités, des communes, intercommunalités, conseil général, conseil régional, Europe, et puis d'autres acteurs locaux. Et nous sommes fiers d'apporter une petite pierre à l'édifice.

Thierry Du Bouëtiez

Il existe un réseau et une charte, "Entreprises et Quartiers", qui mobilise 50 grandes entreprises qui s'impliquent dans les quartiers. Cette charte se décline en convention spécifique entreprise par entreprise. Le ministre de la ville a signé 43 conventions sur les 50 entreprises, qui définissent très précisément comment elles interviennent et sur quels territoires. Cela mobilise les fondations des entreprises mais ça peut être aussi d'autres sujets, par exemple La Poste, et sa présence dans les quartiers. Ce réseau fonctionne assez bien au niveau national, l'enjeu est de le décliner sur les territoires. Les préfets y sont sensibilisés et essaient d'articuler cela sur les territoires. Cela ne concerne pas que l'ESS mais elle en fait largement partie.

Vincent Berthet, Développement et Humanisme

Je suis l'un des coopérateurs d'une étude sur trois ans avec plusieurs collectivités et la Caisse des Dépôts sur les jeunes créateurs d'activités ESS ; étude lancée avec le RTES. C'est très important de ne pas confiner l'ESS au social, à la solidarité, à l'équité, mais pas non plus de la confiner aux territoires. Toute une part de l'ESS, une grosse partie du mouvement SCOP par exemple, n'est pas tellement liée au territoire, un peu mais pas constitutivement. À la différence de

beaucoup d'associations, quand on parle des grandes mutuelles, elles ne sont pas territoriales. Il faut garder cela à l'esprit pour ne pas se dire que si on facilite l'ESS à l'échelle des territoires, on est arrivés au bout du chemin. Il y a bien d'autres registres pour faciliter l'ESS.

Pour aider les acteurs de l'ESS à prendre part à l'équité territoriale, il faut accepter leur plus-value sociale ou sociétale telle qu'ils la proposent et pas en l'enfermant dans des critères qui sont souvent trop restreints. C'est l'un des constats de l'étude des initiatives des jeunes : ces derniers ont du mal à faire reconnaître tout ce qu'ils peuvent apporter comme lien social, solidarité... Ces valeurs sont inscrites dans leurs activités mais ne sont pas reconnues par les critères des différents financeurs ou collectivités.

Dernier point : l'innovation sociale et la contribution à l'équité d'autre part ne sont pas la même chose. Plusieurs exemples d'associations "anciennes" en milieu rural ont un rôle d'équité énorme et ne sont pas forcément dans l'innovation. C'est d'ailleurs ce qu'on peut reprocher au plan annoncé par François Hollande, "la France s'engage", il y a fusion dans les critères entre être utile socialement et être innovant.



Christiane Bouchart, Présidente du RTES

Avant de remercier chacun d'entre vous, quelques mots pour faire ressortir quelques éléments qui me paraissent importants.

> La réforme territoriale, nous ne devions pas en parler ; elle a transcendé l'ensemble de la journée, ce qui montre bien que des dynamiques territoriales existent et sont très fortes.

> L'ESS est en tension permanente entre le social et l'économique. M. Gosset l'a évoqué.

> La solidarité économique, ce n'est pas de l'insertion par l'activité économique, ce n'est pas de la réparation. Cela peut aujourd'hui se décliner dans différentes formes : partenariats publics-privés novateurs soulignés par M. Chambon, création de passerelles avec l'artisanat et le commerce, évolutions du monde du travail soulignées par M. Braouezec, nouvelles formes de réseaux en lien notamment avec les TIC. Les jeunes sont extrêmement sensibles à ces nouvelles formes d'organisation que sont le coworking et les fablab. C'est aussi ça qui va redonner du souffle à des modèles économiques sur nos territoires.

> C'est également une tension entre le local et le mondial, M. Girardon parlait de l'ESS comme réponse à la mondialisation et Annie Berger nous a bien démontré le sens de l'action des acteurs de l'ESS, j'y ajouterais la place du citoyen, qui a été soulignée à plusieurs reprises.

> La tension entre un désir de reconnaissance des acteurs par les politiques publiques, en partie satisfait par la loi, et une envie de faire autrement soi-même dans le domaine économique, comme le disait notre ministre ce matin avec le "porto teni".

> La tension entre l'ESS reconnue en période de crise et vite oubliée dès lors qu'on a des cycles économiques qui sont plus favorables, et l'ESS, territoire d'expérimentation, d'innovation, et d'économie de transformation.

> La tension entre financements ou réglementation spécifiques, qui doivent faire effet levier face aux enjeux de la transversalité, Laurent Fraisse l'a beaucoup développé. La transversalité au travers de conventions, de contrats, de pactes entre les différents niveaux de collectivités, cela a été dit par Plaine commune ou par la région Provence-Alpes Côte d'Azur. L'articulation avec des politiques transversales : le développement durable, les agenda 21, la politique de la ville, qui sont de vrais supports aujourd'hui pour nous permettre d'avancer.

> Les témoignages de Sophie Simonnet et d'Annie Berger sur la ville de Caen ont montré qu'existaient des transitions intelligentes au profit des habitants, habitants qu'il ne faut pas oublier comme le disait Gérard Dechy de l'APES.

> La région Provence Alpes-Côte d'Azur a évoqué les difficultés de transversalité au sein des services et entre collectivités territoriales, il me semble que l'on peut aussi retenir le principe d'atelier permanent, qui sont des lieux de précision de l'identité de l'ESS.

> Le fait que ça prenne du temps. Là aussi, le temps des acteurs, le temps de l'élu, on sait qu'ils ne sont pas toujours facile à gérer. Mais c'est incontournable.

> Le Pas-de-Calais nous a montré, au travers de l'intervention de Jacques Napieraj, l'importance d'avoir sur des territoires des comités départementaux, qui ne sont pas animés par des fonctionnaires ou des élus, mais bien par des acteurs qui s'en saisissent.

> Partir d'un lieu ou partir d'une démarche, pour moi ce qui est important c'est la cohérence du projet, des acteurs, par rapport au territoire. L'Europe saisit cette dynamique depuis 2009, sous l'angle de l'entrepreneuriat social avec des angles différents de l'angle français, ce qui pose notamment la question de l'articulation entre ESS et service public.

> L'ensemble des témoignages nous a donné à voir des territoires qui expérimentent, qui innovent, acteurs de l'équité territoriale. La diversité est importante autour de la logique de projet, la logique de territoire de vie et de coopération. Elle est créatrice de richesses partagées autrement qu'au travers du calcul du PIB.

> Enfin, l'importance de la vision politique qui doit redonner, dans une période difficile, du sens, parce que je suis aussi convaincue que l'ESS est porteuse de cette plus-value sociale et sociétale comme le disait Vincent Berthet.

Nous avons eu des témoignages de pratiques d'élus adaptées aux territoires, c'est ce que nous voulions. Nous étions 180 aujourd'hui, dont 130 représentants de collectivités locales et de nombreux élus.

Je tenais à remercier **Philippe Bertrand** de son animation, remercier chacun des intervenants de cette journée et vous-mêmes, avec une mention particulière pour deux personnes qui étaient piliers de notre réseau et qui aujourd'hui, n'étant plus élus sur la politique de l'ESS, nous quittent mais nous ont beaucoup aidés : **Jean-Philippe Magnen** et **Annie Berger**.

